



Rapport annuel des services de l'État en Essonne

2013



Le mot du Préfet

Le moment est venu de présenter aux élus du département le rapport d'activité des services de l'État en Essonne. Cet exercice, auquel j'attache une importance particulière, est non seulement l'occasion de présenter les principales actions de l'État dans le département en 2013, mais aussi et surtout de mettre en lumière une année de partenariats étroits, d'efforts conjugués et d'actions concertées au service de nos concitoyens.

Il ne saurait y avoir d'action publique efficace sans la mobilisation, aux côtés des agents de l'État, chaque jour et tout au long de l'année, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux, des entreprises et de l'ensemble des forces vives du territoire.

C'est donc un travail commun et assidu, un dialogue au quotidien, sur des sujets aussi centraux que le soutien à l'économie et la lutte pour l'emploi, la modernisation de l'État ou la sécurité des personnes et des biens, mais aussi l'investissement de chacune et de chacun pour apporter une réponse aux préoccupations des Essonnais, que je souhaite ici saluer.

L'année 2013 fût ombre et lumière. Elle a été frappée par les heures sombres de l'accident ferroviaire de Brétigny-sur-Orge, et marquée par l'extraordinaire mobilisation des services pour porter assistance aux victimes de cette tragédie.

L'année 2013 a été le théâtre de difficultés persistantes, consécutives à une crise économique aux effets prolongés ; mais elle a permis de dévoiler les atouts économiques d'exception dont dispose le département, les ressources qui ont permis aux Essonnais de faire front, de résister, de percevoir les premiers signes de la reprise et les indices annonciateurs de meilleurs lendemains.

L'année 2013 a été l'occasion de faire le constat renouvelé de la volonté, de la disponibilité et de l'investissement des agents de l'État pour améliorer la performance et la qualité du service public. Elle s'est traduite par l'obtention du Label Qualipref² par la préfecture et les sous-préfectures de Palaiseau et d'Étampes.

L'année 2013, enfin, a permis à de nombreux projets d'importance de voir le jour, elle a mis en lumière la capacité des services à accompagner ces projets.

C'est donc avec plaisir que je vous remets ce rapport d'activités qui, au-delà du simple bilan de l'année écoulée, décrit une administration active et tournée vers l'avenir.

Bernard SCHMELTZ

Préfet de l'Essonne

SOMMAIRE

L'ESSONNE EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS.....	5
GARANTIR LA SECURITÉ.....	6
La sécurité des personnes et des biens.....	6
La sécurité de la population et la protection du consommateur.....	10
Les polices administratives.....	14
La sécurité sanitaire et la santé publique.....	15
AGIR POUR L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	18
L'emploi.....	18
La politique du travail.....	20
Le soutien de l'activité économique sur le territoire.....	21
L'innovation.....	24
L'agriculture.....	26
MAINTENIR LA COHÉSION SOCIALE.....	27
La jeunesse, l'éducation, le sport, la culture.....	27
La politique de la ville, une action interministérielle et partenariale pour réduire les inégalités entre quartiers.....	30
Le logement et l'habitat.....	31
L'immigration et l'intégration.....	33
AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT.....	34
Les projets structurants.....	34
L'environnement et l'urbanisme.....	36
Préserver et valoriser le patrimoine.....	38
MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE.....	40
La labellisation QUALIPREF 2.....	40
La modernisation de l'action de l'État.....	42
L'accompagnement des collectivités territoriales.....	43
Les 20 temps forts de 2013.....	44

L'ESSONNE EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Sa démographie :

- plus de 1 244 000 habitants en 2014, contre 1 214 000 en 2009 (2,5% d'augmentation) soit près de 11% de la population de l'Île-de-France,
- une densité de population de 621 habitants/km².

L'économie et l'emploi :

- 470 000 emplois et 81 261 établissements actifs,
- 274 zones d'activité,
- 6 pôles de compétitivité, dont 2 mondiaux,
- fin décembre 2013, 53 650 personnes sont inscrites à Pôle Emploi en catégorie A (+9,8% sur un an),
- 7,8% de taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2013.

Le sport et la santé :

- plus de 3 600 installations sportives (football, tennis, stades, piscines...),
- 3 332 médecins,
- 10 centres hospitaliers publics,
- 28 établissements de santé privés,
- 2 établissements psychiatriques.

La culture et le patrimoine :

- 279 monuments protégés (dont 85 classés),
- 5 musées de France, 1 centre d'art contemporain,
- 1 scène nationale, 2 scènes conventionnées,
- 3 conservatoires à rayonnement départemental,
- 1 opéra,
- 31 cinémas (dont 20 classés «art et essai»).

Son territoire :

- plus de 1 800 km², soit 15% de la superficie de l'Île-de-France,
- 196 communes.

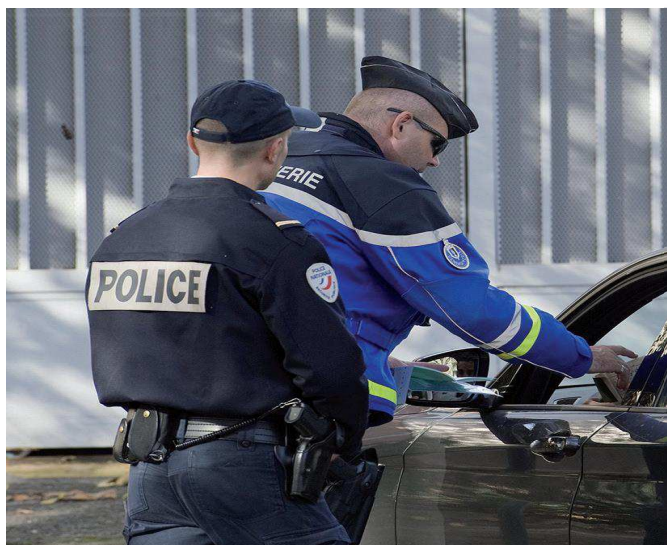
Le paysage et le tourisme :

- 49% du territoire tenu par des exploitations agricoles,
- 2 parcs naturels régionaux,
- 2 bases régionales de plein air et de loisirs,
- 2 sites dédiés à l'histoire de l'aviation,
- plusieurs villes historiques remarquables.

L'enseignement :

- 47 lycées d'enseignement général et technologique,
 - 31 lycées professionnels,
 - 3 lycées agricoles,
 - 120 collèges,
 - 68 écoles primaires et maternelles, pour un total de plus de 260 000 élèves scolarisés dans le 1^{er} et le second degré,
 - 2 universités,
 - 10 grandes écoles.
- Plus de 3 700 ingénieurs formés et plus de 1 000 thèses publiées par an.

Sources : Insee, Dares, Pôle Emploi, DRAC, DASEN, Essonne-tourisme, UT-ARS, DRCL, CCIE.



La sécurité des personnes et des biens

La lutte contre la criminalité et la délinquance en zone police

En 2013, les services de police de l'Essonne ont interpellé :

- 442 auteurs de vol avec violences (contre 316 l'an passé) ;
- 558 cambrioleurs (contre 455 l'an passé) ;
- 318 trafiquants de stupéfiants et revendeurs (contre 248 l'an passé).

Les vols avec violences ont diminué de 1,6% en 2013 alors qu'ils étaient en hausse de 17% en 2012.

En ce qui concerne les vols avec violences commis dans les transports en commun la baisse est de 22%.

Les interpellations dans ce domaine ont augmenté de 40% en 2013.

Concernant les cambriolages, même si la tendance demeure à une légère hausse pour 2013, on constate un net tassement de cette évolution par rapport aux années précédentes : +2,5% d'augmentation, à comparer avec +8% en 2012 et +19% en 2011. Les interpellations dans ce domaine ont augmenté de 23%.

Au plan départemental, en 2013, on note une baisse des violences urbaines de 21%.

Cette baisse est notamment constatée au niveau des incendies de véhicules (-9%), des incendies de poubelles (-32%) et des jets de projectiles (-24%).

Sur la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) des TARTERETS les violences urbaines ont diminué de 52%.

Sur la ZSP de GRIGNY les violences urbaines ont diminué de 17%.

Pour la nuit de la Saint-Sylvestre 2013,

aucun débordement ni fait grave n'a d'ailleurs été constaté et les forces de sécurité ont gardé la maîtrise du terrain.

En 2013, la lutte contre les stupéfiants et l'économie souterraine s'est inscrite dans la continuité de l'action menée en 2012. Les interpellations dans le domaine des stupéfiants ont augmenté de 2%.

3 262 consommateurs ont été mis en cause.

Pour la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Essonne, le montant 2013 des saisies des avoirs criminels dans les affaires de stupéfiants et d'économie souterraine s'élève à deux millions d'euros.

Le nombre de mineurs mis en cause pour des faits de délinquance a augmenté de 7% (3 598 en 2013).

La part des mineurs mis en cause par rapport au total des individus interpellés représente 22%.

20% des mineurs mis en cause sont des jeunes filles.

La lutte contre la criminalité et la délinquance en zone gendarmerie

89 affaires ont été traitées en 2013 dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants.

L'activité judiciaire est restée soutenue en 2013 avec 4 898 personnes mises en cause (+0,4%).

Les saisies d'avoirs criminels s'élèvent à 466 062 euros en 2013.

Dans le département de l'Essonne, la gendarmerie assure la mission de sécurité publique sur 78% du territoire et protège 30% de la population. Le taux de

criminalité en zone gendarmerie s'élève en 2013 à 36,65 faits pour 1 000 habitants.

L'évolution des crimes et délits constatés, en 2013, est supérieure à celle observée au cours des quatre dernières années. Elle est en partie imputable à la hausse des atteintes aux biens constatée durant l'année 2013.

En zone gendarmerie, on constate une hausse des vols (+7%) avec 11 071 faits, malgré une très légère hausse du nombre des cambriolages (2 257).

Une hausse significative des vols liés à l'automobile (+10%), avec 359 faits supplémentaires qui constituent la cause principale de l'augmentation des atteintes aux biens.

Une augmentation significative et constante des atteintes aux personnes (+12%) a également pu être constatée (1 942 faits). Elle résulte essentiellement des violences physiques non crapuleuses, qui augmentent tant dans le cadre familial que sur la voie publique avec 956 faits en 2013, contre 869 en 2012 (+10%).

Les violences urbaines sont restées relativement stables en 2013.

Bien qu'une hausse de 13% des véhicules incendiés (259 au lieu de 230) ait pu être enregistrée, il y a eu une légère baisse des autres faits constituant des violences urbaines (jets de projectiles, feux de poubelles).

Les violences scolaires ont connu une hausse de 16,6% en 2013 avec 441 faits constatés, ainsi que les violences intra-familiales (+26%), avec 580 personnes concernées.



La sécurité des personnes et des biens

La part des auteurs mineurs dans les auteurs d'infractions diminue mais demeure une forte préoccupation de la lutte contre la délinquance avec 658 jeunes de sexe masculin et 93 jeunes de sexe féminin. Cela représente 15% des personnes mises en cause.

Lutte contre l'économie souterraine

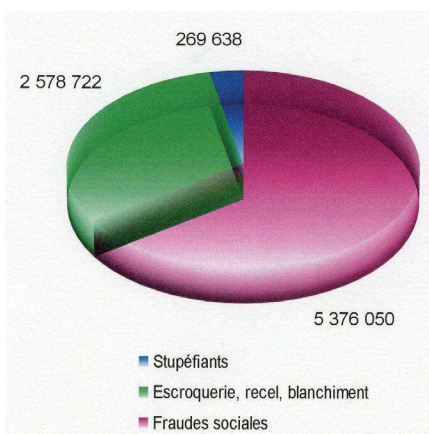
41 opérations en 2013.

La valeur globale des avoirs criminels saisis pénalement s'élève à 8 224 410 euros en 2013.

14 opérations de contrôle ont été menées dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraudes (CODAF).

Le Groupe d'Intervention Régional 91 (GIR) est chargé de traiter les infractions susceptibles de générer des richesses occultes et des flux financiers au sein de réseaux. De compétence départementale, le GIR 91 mutualise les services de police et de gendarmerie, les douaniers et le personnel des impôts.

Ci-dessous : répartition des avoirs saisis par groupes d'infraction pour l'année 2013.



Depuis 2008, conformément aux diverses directives ministérielles, aux recommandations des comités de pilotage successifs, et aux instructions concernant la lutte contre les stupéfiants, le rachat d'or et la fraude sociale, le GIR de l'Essonne a mené une lutte acharnée contre les formes les plus variées de l'économie souterraine.

Le bilan 2013 de l'activité du GIR de l'Essonne, confirme, pour la sixième année consécutive, la progression des saisies d'avoirs criminels, et son enracinement dans la lutte contre l'économie souterraine.

Il a de nouveau atteint ses objectifs, dépassant même le seuil des 8,2 millions d'euros de saisies pénales validées par les services de Justice, dont 7,5 millions d'euros rien qu'avec le Pôle Economique et Financier du Parquet de l'Essonne (PEFI), sans lequel de tels résultats n'auraient pas pu être obtenus.

La prévention de la délinquance

Le financement de l'ensemble des actions de prévention de la délinquance des jeunes est assuré par l'État à l'aide du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

En 2013, 151 153 euros ont été affectés aux projets orientés vers les jeunes présentant des risques particuliers de basculer dans la délinquance.

En outre, pour les jeunes sous main de justice, 223 400 euros ont financé des actions de prévention auxquels s'ajoutent 97 623 euros spécifiquement pour la prévention de la récidive.

Ainsi, c'est un total de 472 176 euros soit 60,70 % de la dotation départementale du FIPD qui a été orienté vers la prévention de la délinquance et de la récidive des jeunes, sous l'autorité du Préfet délégué pour l'égalité des chances. Ces projets sont suivis par son service.

- 2 372 nouvelles caméras de vidéoprotection ont été autorisées en 2013.

- 78 communes et 1 EPCI (la Communauté d'Agglomération de Seine-Essonne) sont vidéoprotégés.

- 926 662 € de subvention ont été accordés en 2013 au titre de la vidéo-protection, 151 153 € pour la prévention de la délinquance des jeunes (hors centre pénitentiaire).

- 4 068 opérations «tranquillité vacances» (OTV) ont été conduites en 2013.

Le pool Prévention Technique de la Malveillance du Groupement de Gendarmerie a réalisé 145 consultations de sûreté au profit d'entreprises, de commerces, et de collectivités, et 4 diagnostics de sûreté au profit de sociétés sensibles.



La sécurité des personnes et des biens

GARANTIR LA SÉCURITÉ

La dotation déconcentrée de crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), géré par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) s'est élevée en 2013, pour l'Essonne, à 777 954 €. Elle concerne l'ensemble des projets de prévention de la délinquance, y compris ceux qui étaient antérieurement financés au titre de la politique de la ville.

Afin de lutter contre les phénomènes de violences urbaines persistants, deux Zones de Sécurité Prioritaires, compétence police nationale, ont été mises en place fin 2012 sur le département : le quartier des Tarterêts à Corbeil-Essonnes et le quartier de la Grande Borne sur Grigny et Viry-Châtillon.

Le Cabinet du Préfet est chargé de piloter les réunions permettant d'animer les deux ZSP.

Hors ZSP, dans un souci de coordination des actions menées sur le département, le Cabinet du Préfet anime régulièrement des groupes de travail relatifs notamment à la sécurité dans les transports, la sécurité des commerces, la sécurisation des lieux de cultes, les dérives sectaires.

Différentes actions ont été menées dans le cadre du partenariat des actions de prévention pouvant bénéficier aux jeunes exposés à la délinquance :

- 24 interventions dans les établissements scolaires des deux ZSP sur les thèmes de la sécurité routière, les premiers secours, les dangers d'internet, les incivilités, les violences et les jeux dangereux ;
- 4 actions de prévention sur les dangers des stupéfiants au sein des lycées ;

- des actions de prévention à destination des jeunes comme la présentation de la brigade équestre départementale de la Police, la participation à différents événements (remise de récompense ou de diplômes à des élèves, Rallye de la TICE) ;

- l'opération POLIBUS sur « Le savoir voyager » a été menée dans plusieurs établissements scolaires de la ZSP de GRIGNY (collège et école primaire). Cette opération vise à sensibiliser les jeunes qui empruntent les transports sur le comportement à adopter ainsi que sur les mesures de sécurité.

Pendant les vacances scolaires, le Centre de loisirs jeunes (CLJ) de la Direction Départementale de la Sécurité Publique a développé un important partenariat (TICE, Comités départementaux de handball et de rugby, Association sportive d'aviron de Corbeil-Essonnes, mise à disposition du gymnase situé en ZSP par la ville de Corbeil-Essonnes...) qui profite aux jeunes des deux ZSP et des quartiers sensibles de l'Essonne, en leur proposant des actions de sociabilisation, sportives et éducatives, pour les sensibiliser au respect des règles. Pour 2013, ce sont 3 916 jeunes qui ont pu bénéficier de ce dispositif dont 3 092 garçons et 824 filles.

Le dispositif de prévention des atteintes aux personnes et aux biens au sein du groupement de gendarmerie de l'Essonne s'appuie sur la brigade de protection des familles (BPF) qui associe les 57 référents violences intra-familiales, les 6 militaires de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) de l'Essonne et le travailleur social gen-

darmerie pour les violences commises dans la sphère familiale.

42 militaires « correspondants sécurité école » assurent des missions de prévention au sein des établissements scolaires en liaison avec la BPDJ et assurent un contact auprès des chefs d'établissements.

Deux référents sûreté sont chargés de la prévention technique de la malveillance. La BDPJ est intervenue en 2013 au profit de 226 classes d'écoles primaires des classes de CE1 au CM2 sur des thématiques précises (« bons gestes/bons réflexes », les incivilités, les violences et le racket, « mon corps m'appartient », l'alcool/tabac).

Elle est intervenue dans 545 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} sur d'autres thématiques ciblées (les dangers d'Internet, la drogue, la responsabilité pénale, les agressions sexuelles).

La BPDJ est intégrée dans tous les comités à l'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des collèges (28 sur 30).

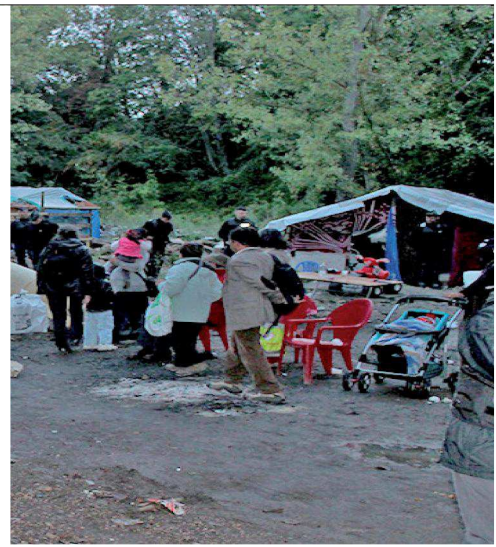
La lutte contre les violences faites aux femmes

En 2013, 1 210 femmes ont été victimes de violences conjugales en Essonne.

238 884 € de subvention ont été accordés en 2013 au titre de l'aide aux victimes et de la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes.

5 téléphones ont été mis en service en 2013 dans le cadre du dispositif «femmes en très grand danger».

3 psychologues à temps plein dans les commissariats d'Evry, Corbeil-Essonnes et Juvisy-sur-Orge.



La sécurité des personnes et des biens

La lutte contre les violences faites aux femmes a été une des priorités de 2013. Les dispositifs d'aide aux victimes de violences conjugales en particulier ont été fortement renforcés avec :

- la création d'un poste de référent violences conjugales pour le département en octobre 2012. Sa mission est d'améliorer le parcours des démarches effectué par les femmes victimes de violences en lien avec les institutions (forces de l'ordre, justice, etc.) et les associations spécialisées dans l'accompagnement de ces femmes. Son action de coordination entre les acteurs est capital pour pointer les dysfonctionnements et trouver des solutions profitables à l'ensemble des victimes ;
- le lancement du téléphone d'alerte pour femmes en très grand danger à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre 2013). Ce dispositif s'adresse aux femmes menacées de mort par leur ex-conjoint en leur remettant un téléphone qui leur permet d'alerter les forces de l'ordre en cas de danger imminent ;
- l'ouverture d'un accueil de jour pour femmes victimes de violences à mi-temps entre Massy et Étampes. Cet accueil est le premier dispositif spécialisé pour ces victimes dans le sud du département.

L'ensemble de ces actions a été rendu possible grâce à un travail partenarial avec le Tribunal de Grande Instance d'Évry, le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Île-de-France, la Direction Départementale de la Sécurité Publique et le Groupement de Gendarmerie de l'Essonne, ainsi que

l'ensemble des associations spécialisées qui œuvrent en faveur des droits des femmes.

La lutte contre le système prostitueur

Les actions ont été financées à hauteur de 14 000 € par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale assure l'animation du réseau départemental de lutte contre la prostitution. Le groupe de travail réunit différents services de l'État (Direction départementale des services de l'Éducation nationale, université d'Évry, les services de Police et de Gendarmerie), le Conseil général et différentes associations, dont le mouvement du Nid.

On peut citer pour 2013 plusieurs actions telles que :

- des représentations théâtrales qui ont touchées 300 jeunes, ainsi que 120 professionnels et bénévoles ;
- un ciné-débat sur la prostitution dite «étudiante» le 3 décembre 2013 à l'université d'Évry ;
- la formation d'une dizaine de professionnels (travailleurs sociaux, professionnels de santé, etc.) à la lutte contre le système prostitueur en lien avec l'Amicale du Nid ;
- des interventions dans des manifestations diverses (fêtes des associations et forums ...) ;
- des actions d'accompagnement et de réinsertion auprès d'une quinzaine de prostituées et des rencontres sur le terrain (lisières de forêt, parking, etc....) d'environ 70 prostituées.

Les campements illicites

En 2013, le département a compté jusqu'à 31 campements illicites. Le Bureau des Affaires générales et Politiques a assuré le suivi de ces campements en pilotant et coordonnant les diagnostics sociaux.

Un important travail de suivi des procédures judiciaires et de préparation, coordination de démantèlements des campements a également été réalisé (27 campements évacués).

Les services de l'État ont également assuré leur rôle de conseil auprès des équipes municipales dans la rédaction d'arrêtés municipaux d'évacuation, motivés par des risques graves et avérés.

En ce qui concerne les opérations de démantèlement des campements illicites, les services de l'État ont mobilisé les moyens nécessaires pour permettre l'hébergement des personnes évacuées. Fin 2013, 35 % des 600 personnes hébergées à l'hôtel par l'État via le 115 étaient issues de campements illicites.

Les stationnements illicites

Un suivi des stationnements illicites et des grands groupes a été assuré, ainsi que les premières mises en conformité avec le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage, en collaboration avec les collectivités territoriales concernées.

Durant l'été 2013, 15 stationnements illicites de grands groupes composés de 50 à 180 caravanes, ont été constatés, pour une durée moyenne d'occupation de 14 jours.



La sécurité de la population et la protection du consommateur

Les secours et la lutte contre l'incendie

- 1 024 sapeurs-pompiers professionnels, 1 969 sapeurs-pompiers volontaires.
- 550 jeunes sapeurs-pompiers et 158 pompiers juniors formés.
- 89 220 interventions en Essonne (dont 244 fausses alertes), et 378 hors département.
- 1 096 commissions communales de sécurité (contrôle des établissements recevant du public - ERP).

En 2013, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la création du Sdis 91 (Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne), plusieurs temps forts ont rythmé l'année, comme la cérémonie des vœux le 23 janvier, en présence du Ministre de l'Intérieur, la Journée nationale des sapeurs-pompiers le 15 juin à Chamarande, le défilé des véhicules et le bal du 13 juillet à Évry, et la journée porte ouverte à l'École départementale d'incendie et de secours de Fleury-Mérogis le 16 novembre.

Parmi les interventions marquantes de 2013, il faut noter :

- Le 23 mars : feu d'entrepôt à Wissous (42 sapeurs-pompiers engagés) ;
- Le 12 juillet : accident ferroviaire à Brétigny-sur-Orge, déclenchement du plan rouge, (300 sapeurs-pompiers engagés dont 150 essonnien) ;
- Le 24 août : feu sur une installation de traitement des ordures à Varennes-Jarcy (62 sapeurs-pompiers engagés) ;

- Le 9 septembre : feu d'ERP (Établissement recevant du public) à Étampes (48 sapeurs-pompiers engagés) ;
- Le 12 décembre : accident de la voie publique à Viry-Chatillon (30 sapeurs-pompiers engagés) ;
- Le 29 décembre : feu d'ERP à Fleury-Mérogis (87 sapeurs-pompiers engagés).

le 17 décembre, un exercice de simulation d'accident nucléaire a été effectué à Saclay.

En matière de prévention et de sensibilisation de la population aux risques, plusieurs actions ont été entreprises en 2013. Ainsi, la première maison municipale de la prévention a été inaugurée à Viry-Chatillon.

Une Web série de prévention des risques en 24 épisodes a été réalisée et diffusée («Essonne 18-112» <http://www.youtube.com/user/91comSDIS>) : 2 officiers de sapeurs-pompiers conseillent la population en matière de prévention de tout type de risque (baignade, incendies, domestiques...).

Des journées portes ouvertes ont été organisées aux centres d'incendie et de secours de Marcoussis et de Brétigny-sur-Orge. La 9^{ème} édition de Route 91, sur la Base régionale de loisirs du Port aux cerises, a informé le public sur les risques routiers, et les Rencontres de la Sécurité se sont tenues au Centre commercial régional Évry2 et au centre Leclerc à Étampes.

2013 a aussi été l'année de la modernisation des moyens de communication, avec l'équipement des véhicules opéra-

tionnels pour adaptation au réseau radio numérique Antares (Adaptation Nationale des Transmissions aux Risques et aux Secours), et le déploiement de «Sirco mobile», nouvelle version mobile du Système d'information, de renseignement et de communication opérationnels (Sirco).

La planification et la gestion de crise

En 2013, les services de l'Etat ont organisé la sécurité de 9 grands rassemblements et géré 84 demandes d'intervention du service de déminage.

74 alertes météo ou pollution atmosphérique ont été lancées.

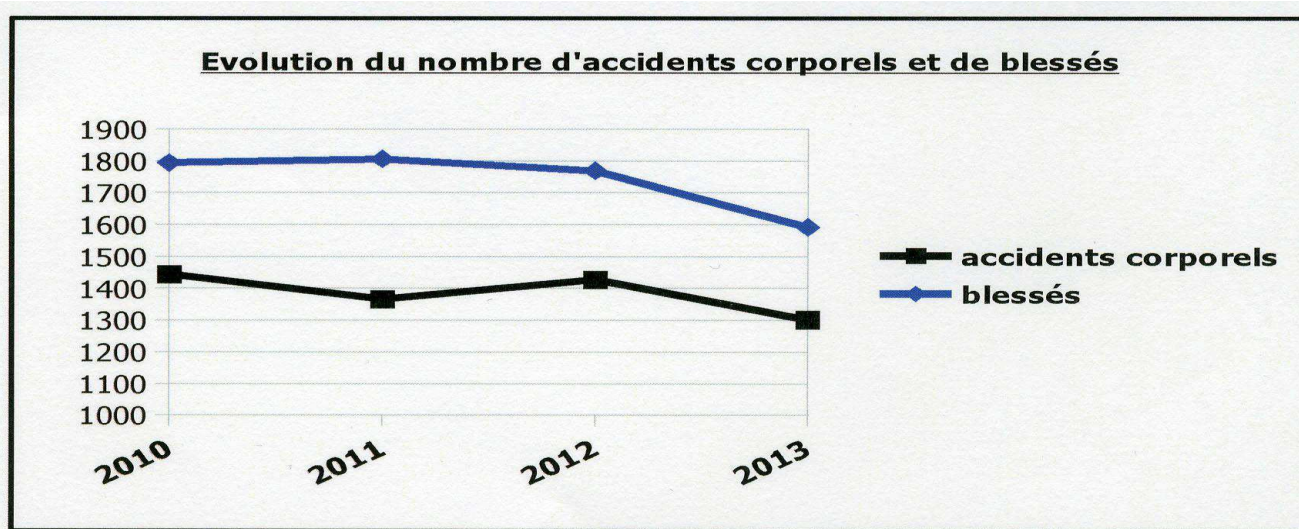
4 exercices de sécurité civile ont été réalisés.

130 diplômes de secourisme ont été délivrés.

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) a poursuivi ses efforts en 2013 pour développer les mesures de sécurité préventive, assurer la veille départementale en matière de gestion de crise et assurer l'entraînement des différents acteurs, tout en participant avec l'ensemble des services à la gestion d'événements.

7 mesures spécifiques ORSEC, parmi lesquelles 3 plans particuliers d'intervention (PPI), ont fait l'objet d'une mise à jour (PPI du CEA Saclay, PPI Héraklès – Isochem, PPI KMG Ultra Pure Chemicals, plan départemental neige et verglas, plan inondation, plan canicule).

Evolution du nombre d'accidents corporels et de blessés



La sécurité de la population et la protection du consommateur

Le Centre Opérationnel Départemental (COD) a été activé 15 fois cette année dont 48h00 consécutives lors de l'accident ferroviaire de Brétigny-sur-Orge du 12 juillet 2013.

Au titre de la Prévention, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) a participé à 82 sous-commissions départementales sur site et 21 sur plan, 33 commissions d'arrondissement (avec visites réglementaires périodiques).

Un dispositif de formation à la gestion de crise sur l'application CRISORSEC a été mis en place avec le service formation du SDIS91, à l'attention de l'ensemble des services déconcentrés de l'État et des grands opérateurs susceptibles d'intervenir en cas de gestion de crise.

La sécurité routière

Baisse significative du nombre de tués sur les routes en 2013 (28, soit -38% par rapport à 2012). Baisse du nombre d'accidents (-9 %) et du nombre de blessés (-10%). Les principales causes de la mortalité sur les routes de l'Essonne sont le non-respect des règles de sécurité et à la non-maîtrise du véhicule. 30 041 examens de permis de conduire ont été réalisés en 2013, toutes catégories confondues.

Le cabinet du Préfet collabore étroitement avec la Direction Départementale des Territoires à l'élaboration du plan départemental d'actions de sécurité routière et du plan de contrôles routiers. Il participe également aux rencontres de la sécurité.

En matière de contrôle automatisé, 27 radars fixes et 13 radars sanctionnant le franchissement des feux rouges sont installés en Essonne. 3 radars discriminants (distinguant poids lourds et motos tout en différenciant la voie sur laquelle ils se situent) ont été mis en service en 2013.

20 radars installés dans des véhicules stationnés sur le bas côté des routes de l'Essonne, et 1 radar installé dans une voiture mobile complètent ces dispositifs.

Les services de l'État établissent les agréments et assurent le contrôle des établissements d'enseignement à la conduite. À ce titre, 30 nouveaux établissements (sur un total d'environ 200 établissements) se sont vu délivrer en 2013 une autorisation administrative d'ouverture et deux établissements ont été temporairement fermés pour non-respect de la réglementation du droit du travail.

La sécurité des véhicules

L'Essonne compte 82 centres de contrôles techniques de véhicules légers (CCTVLL) et 3 centres de contrôles techniques de poids lourds (CCTPL).

Les missions des services de l'État en matière de sécurité des véhicules portent sur deux champs : le contrôle à l'importation ou à la mise en circulation de la conformité de certains véhicules, et la surveillance de deuxième niveau de l'activité des centres de contrôles techniques.

Pour l'année 2013, 109 dossiers d'homologation de véhicules (réception à titre isolé et autorisation de mise en circulation) ont été traités par le pôle.

S'agissant de la surveillance de l'activité des centres de contrôles techniques, 25 CCTVL et 3 CCTVPL ont été contrôlés. Ces contrôles ont donné lieu à la mise en œuvre de deux procédures de sanctions administratives pour les centres de véhicules poids lourds de Morangis et de Villabé.



La sécurité de la population et la protection du consommateur

La prévention des risques industriels et technologiques

En 2013, les services de l'État ont réalisé 234 inspections d'installations classées. 5 inspections de canalisations ont été réalisées, dont 4 réactives suite à un incident déclaré par GRDF.

Les inspections d'installations classées ont porté sur : la sécurité des installations, en particuliers des stockages de liquides inflammables, les entrepôts, la conformité des éliminateurs de déchets, le contrôle des pressings, l'application de la nouvelle réglementation sur les tours aéroréfrigérantes.

58 arrêtés de mise en demeure ont été notifiés, dont 45 d'entre eux à des installations qui ne respectaient pas les prescriptions de fonctionnement et 13 à des exploitants en situation irrégulière.

L'inspection des installations classées s'est également employée à décliner au niveau départemental un certain nombre de réglementations : la directive IED (directive européenne consacrée aux activités les plus polluantes), et l'obligation de constitution des garanties financières pour garantir la mise en sécurité des sites industriels en cas de défaillance de l'exploitant.

Cette déclinaison s'est concrétisée, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, par des envois de mails et des réunions d'information et de sensibilisation à ces nouvelles réglementations.

Les exploitants qui sont soumis à l'obligation de transmettre leurs résultats d'autosurveillance des rejets atmosphériques et aqueux peuvent désormais le faire directement via un accès internet. Ce nouveau site dont l'utilisation sera obligatoire en 2015, est prêt en Essonne. Cela concerne une soixantaine d'entreprises.

L'État est chargé d'élaborer des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de huit installations classées dans le département. Si deux d'entre elles disposent déjà de PPRT approuvés (SMCA à Athis-Mons, et KMG à Sermaise), le PPRT des installations Isochem et Héraklès (Vert-le-Petit, St-Vrain, Itteville) a été mis à l'enquête publique de décembre 2013 à janvier 2014. La carte des aléas du PPRT des installations de CIM et d'Antargaz (Ris-Orangis, Grigny) a été revue en 2013.

Par ailleurs, le ministre de la Défense a achevé en 2013 la prescription de l'élaboration des PPRT des quatre dépôts d'hydrocarbures de la région de la Ferté-Alais dont il contrôle l'activité. Le PPRT des dépôts du Service des essences des armées installé sur les communes de Bouville et Orveau a été prescrit le 28 janvier 2013. Le PPRT des dépôts de la société SFDM installée sur la commune de Cerny a été prescrit le 18 novembre 2013.

La concertation avec les collectivités, les industriels et les représentants des riverains s'est poursuivie pour tous les sites en 2013.

Dans le domaine des carrières, la concertation sur le projet de schéma départemental, qui doit fixer les orientations générales en matière d'implantation des carrières dans le département s'est poursuivie en 2013.

La prévention du risque inondation (PPRi)

Une réunion d'information des élus essonnais s'est tenue en avril 2013 afin de présenter la première version de la cartographie des aléas du PPRi de l'Orge et de la Sallemouille, PPRi prescrit le 21 décembre 2012.

L'État a poursuivi son appui aux syndicats de rivières dans leurs actions de prévention des inondations : cofinancement d'une étude de faisabilité pour la définition d'un système d'annonce de crues sur la vallée de l'Essonne, poursuite des échanges pour l'émergence d'un plan d'action commun sur l'Orge-Yvette et suivi du Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations de l'Yerres, porté par le syndicat Syage, dont le Préfet de l'Essonne est coordinateur.

Enfin, l'État a élaboré en 2013 la cartographie du risque inondation pour les principales communes riveraines de la Seine faisant partie du « territoire à risque important d'inondation » (TRI).



La sécurité de la population et la protection du consommateur

La protection économique du consommateur et la veille concurrentielle

En 2013, 31 commissions d'appel d'offres ont donné lieu à l'examen de 71 opérations, qui ont permis de détecter 3 indices de pratiques anti-concurrentielles.

La détection des indices de pratiques anti-concurrentielles au niveau départemental est assurée notamment par un suivi régulier et approfondi de la commande publique.

Les acheteurs publics du département bénéficient de l'appui des services de l'État pour l'analyse des difficultés tenant à un problème de concurrence constaté lors des appels d'offres.

En période de crise, la protection économique du consommateur doit être particulièrement renforcée en raison de la recrudescence des escroqueries : professionnels itinérants proposant des travaux à des prix exorbitants sans devis préalable, malfaçons, documents commerciaux avec adresse fictive, faux dépanneurs intervenant auprès des personnes fragilisées face à une situation d'urgence, démarchages abusifs, fausse identité...

Les services de l'État ont constaté en 2013 l'accroissement des plaintes des consommateurs qui se font piéger par des vendeurs sur internet : fausse identité, pas de livraison, tentative d'escroquerie.

La sécurité des consommateurs en matière de produits non alimentaires

En 2013, plus de 100 produits non-alimentaires (vélos, textiles, friteuse, générateurs électriques, gants de protection, produits cosmétiques...) ont fait l'objet d'analyses physico-chimiques.

50% de ces produits ont été déclarés non-conformes, dont 19% non-conformes et dangereux.

34 entreprises essonniennes ont été contrôlées.

En 2013, les services de l'État ont traité 40 alertes concernant la mise sur le marché de produits non alimentaires non conformes et/ou dangereux, en veillant au bon déroulement des opérations de retrait ou de rappel, volontaire ou non, à la charge des opérateurs du marché.



FAETON

UNE NOUVELLE APPLICATION POUR UN NOUVEAU PERMIS



Les polices administratives

- 109 723 demandes de cartes nationales d'identité et 81 678 demandes de passeport ont été traitées.
- 44 000 permis de conduire ont été délivrés au plan départemental.
- 177 382 opérations au titre du Système d'Immatriculation des Véhicules ont été effectuées.
- 909 suspensions de droits à conduire ont été notifiées en 2013

Le préfet est autorité de police administrative dans le département. Ses compétences recouvrent notamment les formalités relatives à la circulation, à l'identité, à l'exercice de certaines professions réglementées et aux procédures relatives aux armes et aux explosifs.

Nombre de ces missions requièrent l'accueil des usagers et s'inscrivent dans la démarche qualité dans laquelle le Préfet s'est engagé. Ainsi, en matière de Système d'Immatriculation des Véhicules, le délai d'attente au guichet est stabilisé depuis 2012 à 30 minutes. Le délai moyen de traitement des dossiers adressés par courrier a aussi été maintenu à un jour en 2013.

La qualité du service rendu à l'utilisateur commence par une instruction vigilante des dossiers et une formalisation de nos procédures visant à lutter activement contre la fraude, l'usurpation d'identité, la création induue de droits.

Les agents sont maintenant formés et s'appliquent à protéger les usagers de situations intolérables.

La labellisation de la Préfecture dans le cadre de Qualipref a mobilisé les équipes sur leur délais de réponse au guichet, par courrier, par courriel. L'offre de service a été globalement améliorée en 2013.

L'application FAETON et le nouveau permis de conduire au format européen

En 2013, le format et les catégories du permis de conduire ont été uniformisés entre les pays membres de l'Union européenne. Cette évolution répond à un double impératif : la sécurité routière et la lutte contre la fraude documentaire avec un titre sécurisé. Le permis a maintenant un format «carte de crédit».

Ainsi, la préfecture instruit et ouvre les droits à conduire, mais ne fabrique plus les titres. Les titres sont délivrés selon deux procédures : ils sont remis au guichet lorsque l'utilisateur doit l'échanger contre un ancien permis, ou distribués à domicile en courrier sécurisé lorsqu'il n'y a pas d'échange d'un ancien titre contre un nouveau.

Les cartes nationales d'identité (CNI) et les passeports

Le raccourcissement des délais de traitement s'est confirmé pour se stabiliser à un jour pour les CNI et à deux jours pour les passeports. Les services de l'État ont gardé un niveau d'échange très étroit avec les communes afin de réduire encore le taux des retours de dossiers, qui se maintient au plan départemental à 9 % environ des demandes transmises, même si certaines communes ont atteint des résultats tout à fait satisfaisants dans la constitution des dossiers.

Les expulsions locatives

Les dossiers d'expulsions locatives restent très sensibles et demandent une forte mobilisation des services de la préfecture, des sous-préfectures, des collectivités locales, des organismes sociaux, et

des bailleurs. Une veille a été organisée entre les services préfectoraux et ceux de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour éviter que ne soient expulsées des familles dont le droit au logement a été reconnu prioritaire et urgent. En 2013, 383 décisions de concours de la force publique ont été prises.

Le contentieux de l'indemnisation des bailleurs pour refus d'octroi du concours de la force publique aux fins d'expulsion locatives

En 2013, 1 360 749 € ont été mandatés pour régler 236 dossiers, dont 1 249 642 € pour 221 demandes gracieuses, et 11 105 € pour 15 jugements rendus par le TA de Versailles. Le délai moyen de traitement des dossiers amiables est de 45 jours et celui de l'exécution d'une décision de justice de 77 jours.

Les professions réglementées

Il faut souligner pour 2013 le nombre important de demandes de cartes de véhicules de tourisme avec chauffeur, qui a donné lieu à l'instruction de 300 dossiers environ.

Les armes

Depuis le mois de juillet, toutes les armes sans exception sont soumises à autorisation (soit 1 839 armes de catégorie B) déclaration ou enregistrement (soit 1 217 armes de catégorie C et D). En 2013, 6 armes ont fait l'objet de saisies administratives. La finalité du nouveau régime des armes contribue à renforcer la sécurité de nos concitoyens, avec le souci de préserver une diffusion maîtrisée des armes et par là garantir l'ordre public.



La sécurité sanitaire et la santé publique

La lutte contre l'habitat insalubre, une mesure de protection de la santé

En 2013, 524 logements ont été signalés comme habitat indigne. 347 ont nécessité un traitement par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Une enquête a été menée en 2012-2013 auprès des mairies sur leurs connaissances de l'habitat insalubre, et sur leurs besoins en terme de formation.

L'analyse de cette enquête a été présentée aux mairies lors d'une matinée d'information au 1^{er} semestre 2013, et a été complétée par 4 sessions de formations pour les techniciens de mairies, menées par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (DT-ARS), la Direction Départementale des Territoires, et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

À partir des signalements reçus, la DT-ARS instruit des dossiers de déclaration d'habitat insalubre. En 2013, ils ont conduit à la prise de 43 nouveaux arrêtés préfectoraux concernant 143 logements et parties communes.

La lutte contre l'habitat insalubre implique également le suivi des arrêtés préfectoraux pris.

Les recontrôles effectués par les services de la DT-ARS ont permis de lever en 2013 60 arrêtés préfectoraux anciens concernant des logements pour lesquels des travaux avaient été réalisés par les propriétaires.

La prévention du bruit

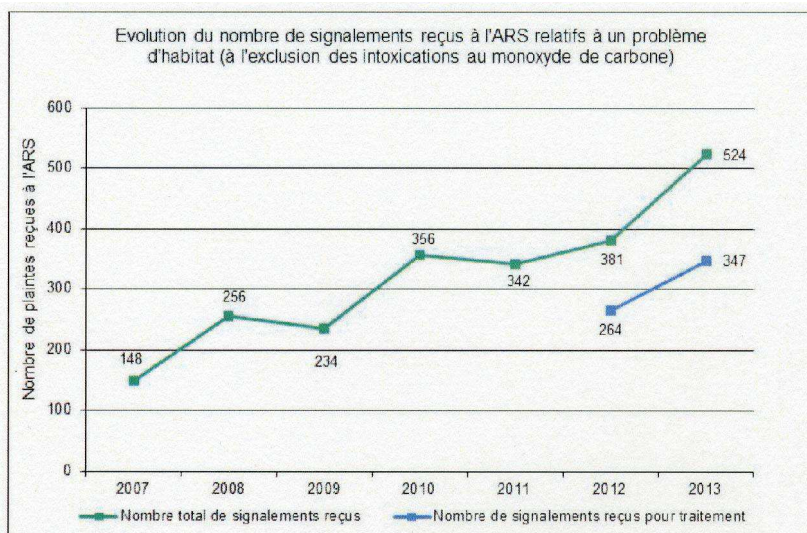
Le plan de gêne sonore (PGS) de l'aérodrome d'Orly a été révisé par arrêté inter-préfectoral le 30 décembre 2013. Il définit le zonage et le mécanisme d'attribution des aides financières pour les particuliers pour l'insonorisation de leurs habitations.

Lors du comité départemental du bruit du 1^{er} juillet 2013, BruitParif, mandaté par l'État, a présenté aux collectivités concernées par la directive « Bruit » la cartographie du bruit qu'elles devaient approuver et publier avant la fin de l'année, accompagnée du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

La police de l'eau et de l'environnement

D'importants orages en début d'année ont entraîné des inondations et des coulées d'eau boueuse dans plusieurs communes de l'Essonne. Les services de l'État se sont mobilisés pour accompagner les maires dans la recherche et la mise en place de solutions durables. Ils ont également poursuivi leur action pour la protection des captages d'eau potable contaminés par les nitrates et/ou les pesticides.

La mise aux normes des stations d'épuration prioritaires est bien engagée en Essonne : sur quatre stations non-conformes, une a été rendue conforme après travaux en 2013, deux ont fait l'objet d'importants travaux de reconstruction qui devraient aboutir courant 2014, et la dernière fait l'objet d'un suivi spécifique visant à la rendre conforme dans les meilleurs délais.



Source DT ARS



La sécurité sanitaire et la santé publique

Les services chargés de la police de l'eau se sont fortement investis dans la gestion de l'eau sur le nord de l'Essonne, en instruisant différents projets d'aménagement des OIN de Paris-Saclay et Sénart Ville Nouvelle.

Enfin, l'année 2013 était une année de transition pour la directive «Nitrates», qui vise à limiter les fuites d'azote d'origine agricole vers les cours d'eau et les nappes phréatiques : Le 4^{ème} programme d'actions était en cours de révision en 2013, et sera élaboré à l'échelle régionale.

Le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine

En 2013, 3 194 prélèvements ont été réalisés, dont 8% se sont révélés non conformes.

Aucune de ces non-conformités ne présentait de caractère grave et immédiat pour la santé.

L'ensemble des résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire est disponible sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>).

Grâce au travail partenarial mené depuis plusieurs années entre la DT-ARS et les communes ou syndicats en charge de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, la qualité de l'eau à la fin de l'année 2013 s'est encore améliorée en Essonne : au 31 décembre 2013, il ne reste plus que 8 communes (concernant environ 11 000 habitants), présentant des problèmes de non-conformité de l'eau.

La surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau distribuée passe également par des inspections des installations : en 2013, 3 inspections ont été réalisées sur les périmètres de protection de captages d'eau souterraines, 4 inspections de réservoirs et 3 inspections d'installation de traitement d'eau. Ce contrôle de la qualité de l'entretien et de la surveillance des installations de production et de distribution permettent aussi de s'assurer que les moyens sont mis en œuvre afin de conserver la qualité de l'eau.

Le contrôle sanitaire de l'eau de loisir («piscines»)

En 2013, 2 635 prélèvements ont été réalisés dans les bassins et pédiluves des 81 piscines de l'Essonne. 6 inspections sanitaires ont été réalisées.

Le bilan général reste globalement satisfaisant, mais des problèmes récurrents de maîtrise de la désinfection (notamment concentration en chlore insuffisante ou trop élevée) dans certains établissements ont conduit à 71 fermetures de bassin ponctuelles en 2013.

La sécurité des consommateurs en matière alimentaire

En 2013, les services de l'État ont effectué 1 284 visites dans le secteur de la distribution, qui ont été suivies de 422 avertissements, 105 mesures de polices administratives, et 59 procès-verbaux.

88 signalements ou alertes d'origine locale, nationale ou européenne, ont été traités en 2013 concernant des produits alimentaires non conformes ou dangereux (+50% par rapport à 2012).

432 inspections ont été menées dans le domaine de la restauration collective.

1 800 certificats vétérinaires ont été délivrés, ainsi que près de 3 000 attestations pour l'exportation de denrées alimentaires vers des pays tiers.

En 2013, 6 toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont été déclarées à la DT-ARS, dont une pour botulisme. Elles ont nécessité des investigations de la part de la Direction Départementale de la Protection des Populations afin de déterminer leur origine (transformateur ou producteur de la denrée en cause).

Les services de l'État gèrent également les alertes dans les cas où un produit alimentaire non conforme et susceptible d'être dangereux a été mis sur le marché, en vérifiant le bon déroulement des opérations de retrait ou de rappel.



La sécurité sanitaire et la santé publique

La forte présence des services de l'État en grandes et moyennes surfaces, en boulangerie et dans la restauration commerciale aboutit à des résultats appréciables en cas de problème (remise en conformité rapide, nombreuses procédures contentieuses et administratives, fermetures administratives...).

Les prélèvements constituent une part importante de cette activité (surveillances des conservateurs, des pesticides, de la flore microbiologique, de la listéria...).

Dans le domaine de la restauration collective, les cuisines centrales agréées du département ont fait l'objet d'un suivi rapproché. 24% des inspections ont été menées dans le secteur de l'accueil des personnes âgées, 22% en hôpitaux/cliniques, 18% en secteur maternel et primaire, 9% dans les foyers médico-sociaux, 7% en collèges/lycées et 4% en crèches.

Par ailleurs, plus d'une centaine de visites ont eu lieu dans des établissements agroalimentaires ou des entrepôts de denrées alimentaires.

La santé animale et la protection des animaux

En 2013, 89 établissements ont fait l'objet de contrôles.

3 procès verbaux, 10 mises en demeure, et 1 saisie d'animaux vivants (des pythons) ont été décidés.

233 autorisations administratives (autorisations d'expérimenter, de transport...) ont été délivrées.

Dans notre département, la situation sanitaire des animaux de rente est favorable vis à vis des maladies réglementées des ruminants (brucellose, tuberculose), des volailles (salmonelloses), et des abeilles.

La rage continue à faire l'objet d'une attention particulière : 113 carnivores mordeurs et 31 chiens ou chats importés illégalement ont été placés en surveillance en 2013, et 15 animaux décédés ont nécessité une analyse par l'Institut Pasteur.

Un exercice de simulation d'une suspicion de fièvre aphteuse a été réalisé dans notre département : il a permis de confirmer la capacité de réaction des services de l'État.

Enfin, des prélèvements ont démontré l'émergence de problèmes sanitaires liés à des contaminations des animaux par des polluants de l'environnement : un élevage bovin est ainsi toujours placé sous surveillance en raison de la teneur élevée des animaux en PCB-NDL. Des PCB-NDL ont également été retrouvés avec des taux élevés dans la viande de sangliers abattus dans l'Essonne.

Dans le domaine de la protection animale, les évolutions réglementaires en matière de contrôle des activités d'expérimentation animale survenues en 2013 incluent un volet pédagogique. Les inspections s'avèrent longues et complexes. Le suivi des établissements de vente d'animaux de compagnie est un des secteurs prioritaires, avec celui des établissements détenant des équidés, nombreux en Essonne.

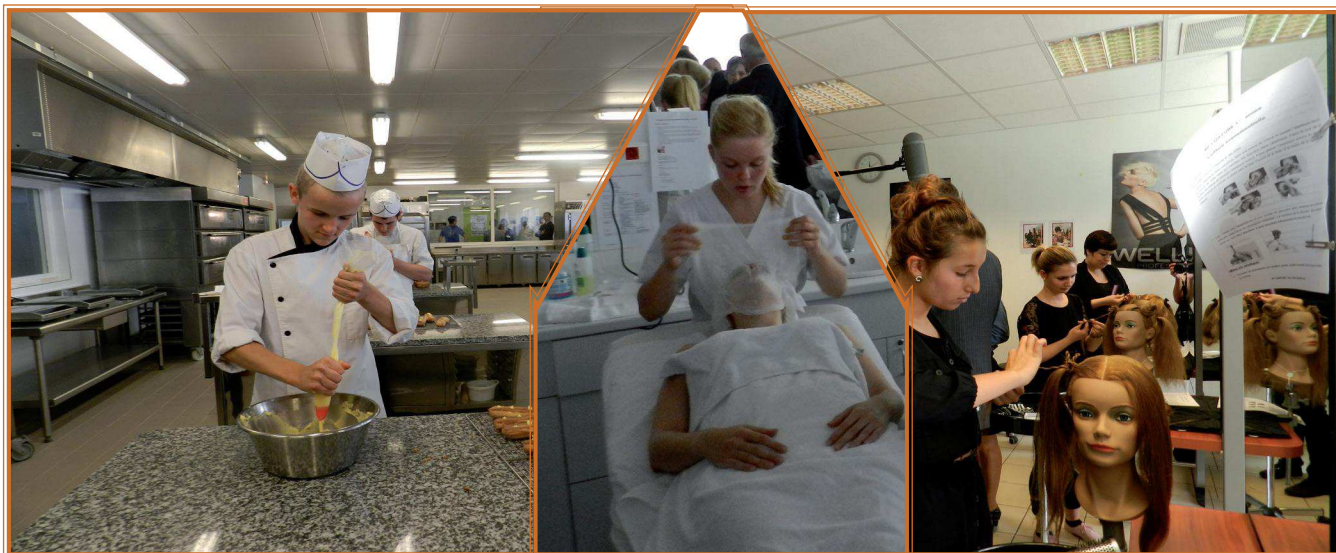
En 2013, les services de l'État ont reçu une trentaine de plaintes dénonçant des infractions à la réglementation animale, dont 60% concernent des particuliers.

Les soins psychiatriques sans consentement à la demande du représentant de l'État (SPDRE) (ex « hospitalisation d'office »)

En 2013, 1 238 arrêtés de placement ont été établis, dont 213 admissions et 278 maintiens.

202 saisines ont été présentées au juge des libertés et de la détention, 197 mesures d'hospitalisation complète ont été maintenues, 3 mesures ont statué pour une levée de l'hospitalisation complète et mise en place d'un programme de soins, et 2 mesures ont statué pour une levée sèche de la mesure de SPDRE.

Le nombre des requêtes de saisine du juge des libertés et de la détention est stable sur l'ensemble de l'année 2013 avec un nombre moyen de saisines entre 3 et 4 par audience (1 audience par semaine). Le nombre d'ordonnances statuant au rejet de la requête du préfet est en diminution. Cette amélioration est due à une bonne intégration des nouvelles dispositions de la loi de 2011, et à une stabilisation des procédures.



L'emploi

L'unité territoriale de l'Essonne de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) intervient sur trois champs principaux :

- l'animation des services de l'inspection du travail et une activité de type régaliennne dans le domaine du travail,
- le pilotage des actions visant à réinsérer dans le monde du travail les publics les plus fragilisés,
- l'accompagnement des entreprises tant dans leur développement et leurs créations d'emploi que dans leurs difficultés afin de limiter les licenciements ou lorsque ceux-ci ne peuvent être évités, pour faciliter le reclassement des salariés concernés.

Les Missions Locales :

En 2013, la priorité du gouvernement sur la jeunesse s'est concrétisée par un accompagnement permanent des dix missions locales du département. Elles ont accueilli 28 253 jeunes dont 41% étaient accueillis pour la première fois. Près de 50 % des jeunes en contact sont peu ou pas qualifiés. 11 786 jeunes ont bénéficié d'une situation professionnelle (13,9% du volume francilien) dont 7% entrés en alternance, 26,3% entrés en formation et 66,6% entrés en emploi.

En 2013, la dotation attribuée par l'État aux missions locales de l'Essonne est de 2 842 459 €. Les missions locales de l'Essonne emploient 218,6 ETP, auxquels s'ajoutent 33,8 ETP mis à disposition.

Les missions locales ont également pu bénéficier de financements supplémentaires au titre du fonds d'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ). 75 000 € ont ainsi permis de soutenir diverses actions : l'action «Jeunes et femmes» portée par la mission locale des Ulis, le financement des deux postes de développeurs de l'apprentissage portés par les missions locales Sud Essonne et Val d'Yerres-Val de Seine, pour l'accès des publics des missions locales aux dispositifs de formation par l'apprentissage, et le financement du poste de coordinateur départemental pour le déploiement des Emplois d'avenir porté par la mission locale Dynamique Emploi. La mission locale de Grigny a également bénéficié d'un soutien financier pour son action Trait-d'Union via la convention pour l'emploi.

l'Apprentissage

La campagne 2012/2013 a connu un maintien du nombre de contrat d'apprentissage signé, 4903 apprentis ont été embauchés par un employeur essonnien contre 4916 en 2011/2012.

Les deux tiers des contrats conclus par les employeurs de l'Essonne ont bénéficié à des jeunes résidant dans le département. Au total, près de 6629 jeunes essonnien sont entrés en contrat d'apprentissage durant la campagne 2012/2013.

Sur les 4903 contrats d'apprentissage signés en Essonne, 43% l'ont été par des entreprises de -10 salariés et 50% des contrats signés durent entre 19 et 24 mois.

Depuis le début d'année 2013, la Direccte et le conseil régional d'Île-de-France ont mis en place et animent un comité technique de l'apprentissage réunissant l'ensemble des partenaires essonnien. Ainsi, deux groupes de travail ont été constitués au sein du Cotec et s'attachent plus particulièrement à mener des actions sur les axes prioritaires suivants : la promotion des filières en tension et l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap.

Les principales mesures de la politique de l'emploi :

Contrats aidés du secteur non marchand CUI-CAE

Pendant l'année 2013, 3917 CUI-CAE ont été prescrits en Essonne, soit 83,3% de l'objectif annuel.

Au final, le nombre de contrats conclus au cours de l'année 2013 augmente légèrement par rapport à l'année précédente (+4,3%).

37,3% des bénéficiaires n'ont aucun diplôme, 19,3% possèdent un BEP ou un CAP, 43,4% ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. 21,4% des bénéficiaires sont au RSA contre 15,5% en 2012.

Contrats aidés du secteur marchand CUI-CIE

Durant l'année 2013, 593 CUI-CIE ont été prescrits en Essonne, soit 88,1% de l'objectif annuel. Parmi l'ensemble des entrées en 2013, 61,2% des bénéficiaires sont des hommes. Les jeunes représentent 31,8% des bénéficiaires et les seniors 28,1%. La part des seniors est en baisse par rapport à l'année dernière (-6%).



emplois d'avenir

POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

L'emploi

Parmi les inscrits, 63,2% y étaient inscrits depuis plus d'un an sans aucune interruption (demandeurs d'emploi de longue durée). Cette proportion a augmenté de 12 points par rapport à l'année précédente.

Leur niveau de formation est un peu plus élevé que celui des bénéficiaires du CUI-CAE : 25,9% des bénéficiaires n'ont aucun diplôme, 25,8% ont un CAP ou un BEP, 48,3% ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat. 10,9% des bénéficiaires sont au RSA.

Emplois d'avenir

Sur la période allant du 1er novembre 2012 à fin décembre 2013, 1233 EAV non marchand et 192 EAV marchand ont été prescrits en Essonne. Au total, 66,6% de l'objectif a été réalisé.

Les employeurs des emplois d'avenir non marchand sont principalement les associations et les collectivités territoriales.

51,3 % des bénéficiaires n'ont aucun diplôme, 29,5% possèdent un BEP ou un CAP, 19,2% ont un niveau de diplôme au moins égal au baccalauréat. 39,4% des bénéficiaires résident en zone urbaine sensible.

L'insertion par l'activité économique (IAE) :

L'insertion par l'activité économique en Essonne reste importante. Elle continue de croître et donne de bons résultats en matière d'insertion. C'est 54 SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique). Elle se caractérise par une couverture territoriale privilégiant le Nord-est du département et les zones urbaines les plus en difficultés.

En 2013, plus de 3 000 salariés (637 EQTP) ont été en insertion. 45 % du public embauché dans les SIAE résident dans un quartier politique de la ville (ZUS-CUCS). La durée moyenne des parcours d'insertion dans les SIAE pour les personnes en sorties dynamiques (emplois durables, emplois de transition, sorties positives) est de 12 mois. L'ensemble des SIAE de l'Essonne emploie 404 salariés permanents (233 EQTP). En terme de sorties, 64 % de sorties dynamiques (dont 30 % en emplois durables c'est-à-dire CDI, CDD + 6 mois, création d'entreprise, intégration dans la fonction publique) sont identifiées sur l'ensemble des SIAE.

Dans les publics prioritaires, notons 41 % en ZUS-CUCS et 31 % de publics RSA ; 30 % des sorties sont en emplois durables.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la politique du titre

86 dossiers ont été déposés en 2013, dont 12 dossiers ne concernant pas les titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi (6 pour la santé, 4 le DAVA et 2 le ministère chargé des sports). 74 dossiers concernant une demande pour un titre professionnel ont donc été instruits. Un budget de 42 000 euros a été consommé pour le développement de la VAE.

Le département compte 21 centres agréés pour délivrer les titres professionnels du Ministère chargé de l'Emploi, dont deux centres AFPA et deux GRETA (19 centres agréés au total en 2012).

Dans les deux centres AFPA de l'Essonne : 827 candidats ont été présentés à un titre professionnel, 564 titres ont été délivrés, soit un taux de réussite de 68 %, ainsi que 120 certifications partielles.

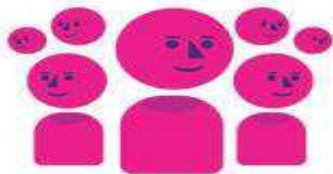
Dans les 19 autres centres agréés de l'Essonne : 747 candidats ont été présentés, 490 titres professionnels ont été délivrés, soit un taux de réussite de 65,6 %.

Les services à la personne (SAP)

Le département de l'Essonne recense 551 structures SAP. 7 nouvelles structures ont obtenu un agrément

Mesures pour l'emploi des jeunes

- Objectifs d'embauche en CDI
- Intégration dans l'entreprise
- Place des contrats en alternance dans les embauches



Transmission des compétences

Tutorat



Mesures pour l'emploi des seniors

- Engagement d'embauches de senior
- Aménagement des conditions de travail



La politique du travail

Les Contrats de génération

Depuis la mise en place du dispositif, diverses actions d'information ont été engagées dans le département en direction des entreprises. Depuis le 17 mars 2013, 384 entreprises de moins de 50 salariés ont sollicité une aide financière (4000 € par an pendant 3 ans pour l'embauche d'un jeune et le maintien dans l'emploi ou l'embauche d'un senior).

En ce qui concerne les entreprises de plus de 50 salariés, 199 dossiers ont été enregistrés et traités (toutes entreprises confondues quel que soit l'effectif), soit, 104 accords et 95 plans

Repos dominical

92 demandes de dérogation au principe du repos dominical individuelles ont été instruites : 51 demandes ont donné lieu à un arrêté individuel d'autorisation en 2013. 41 demandes n'ont pas été jugées recevables soit en raison d'un dépôt tardif du dossier soit de son caractère incomplet, soit parce que le demandeur bénéficiait d'une demande de dérogation de droit prévue par le code du travail.

En ce qui concerne la législation relative au Périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE), la demande déposée par la mairie de MASSY, a fait l'objet d'une autorisation de classement en PUCE accordée pour la zone d'activité -X% et le pôle LEROY MERLIN par arrêté n°2013/PREF/SCT/13/0064 du 24 octobre.

En 2013, la problématique des magasins de bricolage a également occupé le service. L'entrée en vigueur, du décret n°2013-1306 du 30 décembre 2013 puis du décret n°2014-302 du 7 mars 2014, portant inscription des établissements de commerce de détail du bricolage sur la liste des établissements pouvant déroger à la règle du repos dominical et autorisant de plein droit ces établissements à employer du personnel salarié le dimanche, a mis fin à l'instruction de ces demandes. De ce fait deux demandes de classement en PUCE sollicitées respectivement par les communes BALLAINVILLIERS et VIGNEUX SUR SEINE devraient devenir caduques car essentiellement motivées par le souhait de maintenir l'ouverture des magasins Castorama situés sur leur territoire.



Le soutien de l'activité économique sur le territoire

Une stratégie défensive : accompagner les entreprises en difficulté

L'accompagnement des entreprises qui rencontrent des difficultés est une mission prioritaire de l'État.

L'État actionne plusieurs leviers afin de mener à bien cette mission.

La Commission des Chefs de Service Financier et des Représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage de l'Essonne (CCSF) s'est réunie à 10 reprises en 2013.

Elle a examiné les saisines de 62 entreprises, employant 988 salariés, et accordé à 51 d'entre elles un plan d'apurement échelonné de leur passif social et fiscal.

Elle a procédé également au réexamen des dossiers de 65 entreprises, auxquelles un plan avait déjà été accordé, mais qui ne parvenaient pas à le respecter.

La grande majorité des entreprises (80 %) qui a saisi la CCSF peut être classée parmi les très petites entreprises (T.P.E.), employant moins de 20 salariés. Néanmoins, 5% des entreprises en difficulté comptaient plus de 100 salariés. Les secteurs d'activité les plus représentés sont la construction, les services aux entreprises et l'industrie manufacturière.

La CCSF a également été saisie de 100 demandes de remises de dettes formulées dans le cadre de l'article L-626-6 du Code de commerce par des entreprises placées en sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire.

Le Comité d'examen des difficultés de financement des entreprises de l'Essonne (CODEFI) a tenu quatre réunions en 2013, au cours desquelles ont été examinées les situations de 20 entreprises.

En 2013, les services de l'État ont **mis en place un réseau d'alerte dématérialisé** concernant les entreprises en difficulté ou susceptibles de l'être afin de disposer en même temps et si possible en temps réel de l'information des difficultés de l'entreprise essonniennne et ainsi être en mesure de mobiliser, de manière réactive, l'ensemble des outils à disposition. Près de 40 entreprises ont été signalées par ce biais. L'information peut être transmise via pref-mission-coordination@essonne.gouv.fr.

Une stratégie offensive : soutenir les entreprises en développement

Au delà de l'accompagnement des entreprises en difficulté et ainsi du maintien de l'activité sur le territoire, les services de l'État, dans un volet offensif, s'investissent pour développer l'attractivité du territoire et accompagner les entreprises qui ont des projets de développement ou d'implantation sur le territoire.

En 2013, le ministre du Redressement productif a nommé, dans chaque région, un référent unique à l'investissement (RUI), chargé de favoriser l'accélération et la simplification des investissements, d'évaluer les attentes des investisseurs, d'élaborer l'offre d'accompagnement possible des pouvoirs publics, de suivre l'ingénierie des projets et de faciliter la réalisation des démarches liées aux investissements. En Île-de-France, il s'agit de Monsieur Grimonprez, adjoint au Secrétaire général des affaires régionales de la Préfecture de région Île-de-France. Les services de l'État en Essonne se sont mobilisés autour de ce dispositif en participant à la première opération du RUI concernant une entreprise essonniennne, et ont initié un accompagnement personnalisé. L'ensemble des services compétents s'est coordonné en fonction des problématiques spécifiques à ce projet, favorisant ainsi sa réalisation future.

Le réseau d'alerte dématérialisé peut également être activé pour répondre aux besoins d'une entreprise en développement (recherche de financements, de partenaires...).



Le soutien de l'activité économique sur le territoire

Accompagner les mutations économiques des entreprises

L'activité partielle

En 2013, 258 demandes d'activité partielle, incluant des renouvellements, ont été déposées par 155 établissements essonnais, concernant 3 166 salariés et 285 198 heures de chômage partiel ont été indemnisées sur un total de 1 141 771 heures autorisées.

Ces demandes concernent à près de 97 % des entreprises de moins de 50 salariés. Les secteurs d'activité concernés sont variés, mais les secteurs du bâtiment, de l'automobile ou de la métallurgie semblent particulièrement touchés par une conjoncture économique difficile.

L'année 2013 a confirmé la hausse du recours à l'activité partielle amorcée fin 2012, puisque le nombre de demandes déposées égale le niveau atteint en 2010 et le nombre d'heures autorisées dépasse le million comme en 2012, sans atteindre toutefois le niveau record de 1,5 millions de l'année 2009.

L'entrée en vigueur le 1er juillet 2013 du nouveau dispositif, voulu plus simple et plus attractif (formulaire simplifié de demande, allocation unique remboursée aux employeurs, portée à hauteur de 7,74 euros ou 7,23 euros par heure chômée selon la taille de l'entreprise, délais d'instruction raccourcis) a pu favoriser un recours accru à l'activité partielle.

Gestion prévisionnelles des emplois et des compétences territoriales (GPECT)

- convention actions collectives d'aide au conseil GPEC signée avec la Fédération Française du Bâtiment Essonne. 12 entreprises du département de l'Essonne du secteur du bâtiment, d'un effectif inférieur à 50 salariés sont accompagnées jusqu'à l'élaboration d'un plan d'actions GPEC.

- convention actions collectives d'aide au conseil GPEC signée avec le Syndicat des Travaux Publics de l'Essonne. 5 entreprises du secteur des Travaux Publics répondant aux critères européens de la PME sont accompagnées jusqu'à l'élaboration d'un plan d'action GPEC.

- convention actions collectives d'aide au conseil GPEC «le Grand Paris» avec comme porteur la CCI. Suite à appel à projets « Emergence et développement des clusters économiques du Grand Paris » lancée en février 2012 par la DIRECCTE, cette action menée en collaboration avec la CCI Yvelines et les partenaires du développement économique du périmètre de l'EPPS vise à accélérer la croissance des PME innovantes et 20 entreprises innovantes seront accompagnées d'ici le 31 octobre 2014.

Les procédures de licenciement collectif pour motif économique

Du 1er janvier au 31 décembre 2013, 38 procédures de licenciement collectif concernant au moins 10 salariés ont été déposées à l'Unité territoriale de l'Essonne pour un projet de suppression de 1222 emplois. Parmi ces procédures, 19 Plans de Sauvegarde de l'Emploi ont été instruits à l'UT 91. 13 procédures sont intervenues dans le cadre d'une liquidation judiciaire et 3 d'un redressement judiciaire. On constate en 2013 une sensible augmentation par rapport à l'année 2012 (29 procédures impactant 1007 emplois.)

S'agissant des procédures engagées à compter du 1er juillet 2013 et relevant de la loi du 14 juin 2013, l'UT 91 a reçu 6 procédures de licenciement collectif avec PSE soumis à validation ou homologation de la DIRECCTE et concernant 278 emplois en Essonne.

Le service exerce en outre une veille sur les entreprises en difficultés et fait les liens avec le CODEFI et le Commissaire au Redressement Productif.

Les conventions de revitalisation

La revitalisation a permis dans l'Essonne de créer des partenariats entre collectivités locales, et des acteurs économiques et sociaux. Pour exemple, les actions mises en place dans le cadre de la convention Faurecia (Sud Essonne) et le partenariat mis en place se concrétise déjà avec le PACTE, ou encore la création des Clubs de développements.



Le soutien de l'activité économique sur le territoire

En Essonne 14 conventions de revitalisation élaborées et pilotées par l'UT 91 ont été signées depuis 2004 pour un budget global de 9,3 M€ permettant la création de 19 000 emplois. Le taux d'assujettissement est en moyenne à 2,6 SMIC.

La moitié des conventions a été signée ces trois dernières années. Les entreprises de service, les activités support des sièges sociaux représentent les 2/3 des conventions alors que les premières conventions concernaient essentiellement le secteur industriel. Une convention a été clôturée en 2013 : la convention Faurecia 2 le 17 juin 2013. Pour un objectif de 272 emplois à recréer ou sauvegardés, 567 emplois ont finalement été créés ou sauvegardés. Le coordinateur, le comité d'engagement, l'UT 91 et le Sous Préfet ont veillé à orienter les moyens alloués par la convention sur des actions à vocation durable pour l'emploi sur le territoire. 40 000m² de l'ancienne usine Faurecia ont été vendus à un opérateur privé et le site accueille aujourd'hui une résidence pour les entreprises. Cette convention a permis aux collectivités territoriales partenaires locaux et employeurs constitués en réseaux de s'organiser aujourd'hui autour du Pacte Territorial Sud Essonne ;

5 conventions sont encore en cours fin 2013: ALTIS 2, AIR France, SANOFI AVENTIS R&D 1, ALCATEL LUCENT, Caisse d'Épargne

Les remboursements de TVA, crédits d'impôt, CICE

368 remboursements de crédits d'impôt recherche ont été effectués au titre de l'année 2013, pour un montant total de 47 M€.

Les services de l'État ont porté une attention particulière au traitement dans les meilleurs délais des demandes des entreprises concernant le remboursement des excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés, et des crédits de TVA et autres crédits d'impôt.

Ces demandes ont continué à faire l'objet d'un examen prioritaire et 84,13% d'entre elles ont été traitées dans un délai de 30 jours.

Les remboursements effectués au titre de l'impôt sur les sociétés se sont élevés à 95 M€ en 2013.

En ce qui concerne le Crédit d'impôt Compétitivité Emploi, 206 préfinancements ont été enregistrés, pour un montant de 19,78 M€.

Un accompagnement soutenu à destination des professionnels a été réalisé à ce titre par les services de l'État qui ont tenu plusieurs réunions d'information en partenariat avec les représentants des entreprises (Chambre de commerce et de l'industrie, Chambre des métiers...).

La généralisation de l'obligation de recours aux téléprocédures s'est poursuivie en 2013, les nouvelles facilités offertes aux usagers professionnels, tant au regard de la déclaration que du paiement, étant largement approuvées par les utilisateurs (plus de 90% considèrent que les téléprocédures simplifient leurs démarches).

Montée en puissance du CICE

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Il s'agit d'un **avantage fiscal** concernant toutes les entreprises employant des salariés qui permet de réaliser une **économie d'impôt** équivalente à une baisse des charges sociales.

Il s'agit d'un véritable levier pour améliorer la compétitivité des entreprises et pour soutenir l'emploi. Son taux est passé de **4%** pour les rémunérations versées au titre de 2013 (première année d'application) à **6%** pour les rémunérations versées à partir de 2014.

Tout savoir sur le CICE :
Service-Public.fr



L'innovation

L'Opération d'intérêt national (OIN) du Plateau de Saclay

L'aménagement du plateau de Saclay se poursuit en Essonne au rythme prévu qui permettra d'en faire à l'horizon 2020 l'un des huit premiers clusters mondiaux selon un article de la revue de l'Institut de technologie du Massachussets (MIT) paru le 1^{er} août 2013.

La création de l'université Paris-Saclay dans les prochains mois qui regroupera 21 établissements de recherche et d'enseignement supérieur dont Paris sud Orsay et l'université d'Évry, 48 500 étudiants et 10 500 chercheurs marquera une étape de première importance dans cette démarche.

Sur le plan de l'activité administrative, l'année 2013 et le début 2014 auront notamment été marqués par l'approbation, le 29 juillet 2013, de la ZAC de polytechnique à Palaiseau et de celle du Moulon à Gif sur Yvette, le 28 janvier 2014, qui permettront à l'EPPS, en partenariat avec les collectivités locales de lancer sur le plan opérationnel les opérations d'aménagement des infrastructures et de construction des bâtiments.

La pose le 10 octobre 2013 par le Premier ministre de la première pierre du centre de recherche EDF à Palaiseau qui comptera près de 1 500 salariés, l'ouverture de plusieurs nouveaux laboratoires et le dépôt du permis de construire de l'ENSAE en février 2014 et prochainement celui de l'École centrale constituent les opérations les plus symboliques de cette dynamique.

Les services de l'État (Préfecture, sous-préfecture de Palaiseau, DDT, DRIEE.) ont apporté un soin et une vigilance toute particulière dans l'instruction de ces dossiers pour les sécuriser sur le plan juridique et tenir des délais souvent très contraints.

Sur le plan de l'aménagement urbain, de nombreux projets de construction de logements et d'équipements publics accompagnent le développement de ces établissements d'enseignement et de recherche. L'objectif est de bâtir un cadre de vie urbain et animé grâce à une mixité de programmes (activités économiques, commerces, logements, services) et de restructurer et développer les espaces publics en instaurant une trame paysagère importante permettant de requalifier le quartier.

En 2013, trois enquêtes publiques ont été menées concernant les projets d'aménagement de la ZAC du Moulon qui doit créer 2 600 logements étudiants et 2 000 logements familiaux, du quartier de l'École Polytechnique qui accueillera, pour sa part, 2 600 logements étudiants et 2 500 logements familiaux.

La réussite du cluster rend indispensable la création de nouveaux moyens de transports permettant de mieux desservir le plateau depuis les villes d'entrée de Massy et Palaiseau tout en améliorant les relations entre les différents pôles du cluster.

La déclaration d'utilité publique (DUP) portant sur le transport en commun en site propre (TCSP) a été prise le 3 août 2012 et les travaux préparatoires ont dé-

buté en décembre 2013, pour une mise en service en 2015.

Par ailleurs, la sous-préfecture de Palaiseau et la DDT ont participé à plusieurs réunions et comités de pilotage concernant la ligne 18 du métro dont le Premier ministre a réaffirmé la mise en service du tronçon Massy-Christ de Saclay en 2023. L'appui apporté à la SGP se poursuivra cette année et en 2015 lors de l'engagement de l'enquête publique.

La création de la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) par un décret du 27 décembre 2013 qui sanctuarise plus de 2 300 hectares de terres agricoles et près de 4 115 hectares d'espaces naturels a permis de montrer qu'un projet de développement de très grande envergure peut intégrer un volet environnemental ambitieux protecteur du cadre de vie et de l'agriculture francilienne.

Le projet de contrat de développement territorial « Saclay territoires sud » a été co-signé le 2 septembre 2013 par le Préfet de région, le conseil général, la CAPS et les 7 communes concernées. Cet accord, qui servira de base à l'enquête publique lancée d'ici la fin de l'année récapitule l'ensemble des opérations à conduire par l'État et les collectivités locales. Il constitue le socle commun et partagé des actions à mettre en œuvre pour faire du nord-ouest de l'Essonne un territoire d'exception en matière de recherche, d'enseignement et plus largement de développement économique.



L'innovation

Les services de l'État (Préfecture, sous-préfecture de Palaiseau, DRIEE, DTT.) ont également suivi avec attention les dossiers du secteur stratégique d'Orly dont le rôle actuel et le potentiel de développement en font un atout majeur pour l'Essonne.

À ce titre le permis de construire du nouvel aéro-gare qui devrait être mis en service en 2018 et ceux afférents à l'opération cœur d'Orly (centre commercial, bureaux, centre de congrès) sont instruits en lien étroit avec le maître d'ouvrage ADP.

Le Grand Orly

La signature d'un accord cadre sur le CDT du grand Orly le 6 novembre dernier avec les deux conseils généraux du 91 et du 94, la CALPE et 14 communes a permis de constater un large consensus autour de la stratégie de ce territoire. L'importance de cette plate-forme peut également être illustrée avec le succès de fréquentation du T7 qui fonctionne entre Villejuif et Athis-Mons depuis le 16 novembre 2013.

La DUP de prolongement du T7 a été prise le 27 novembre 2013 dans un délai très rapide après l'achèvement de l'enquête publique ce qui a permis au STIF d'engager immédiatement les opérations d'acquisition foncière indispensables pour réaliser le prolongement de la ligne jusqu'à la gare de Juvisy en 2018 facilitant pour les essonnais l'accès à la plate-forme aéroportuaire et à la zone d'emploi de Rungis.

Les projets soutenus par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

4 nouveaux projets en 2013 pour un montant éligible de 5 821 889 € et de 2 036 659 € de FEDER.

Tous axes confondus, l'état de la programmation en Île-de-France fin 2013 est de plus de 460 M€ dont plus de 146 M€ de FEDER, soit 96,60 % de l'enveloppe globale FEDER.

En 2013, l'Essonne a programmé, en partenariat avec la Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT), l'Agence départementale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), DRIEE IDF, l'ut DIRECCTE, la direction départementale des territoires 91, le conseil régional IDF, 4 nouveaux projets particulièrement innovants, qui visent à favoriser l'innovation technologique et à renforcer la compétitivité du tissu économique, ou à développer les énergies renouvelables :

- **Apollon – Laser multi petawatt**, dont la portée dans le domaine du laser est majeure (CNRS) va créer un laser à puissance inégalée dans le monde et permettre d'explorer la structure de la matière ;

- dans le domaine de la santé, la plateforme de recherche, développement, d'évaluation et de démonstration d'un système de production de radiotraceurs «à la demande» pour l'imagerie moléculaire optimisera l'amélioration du diagnostic, personnalisera les traitements et leur efficacité thérapeutique (CEA);
- des laboratoires associés et des équipes vont à présent mener une recherche compétitive innovante dans les domaines des interactions entre l'homme et son environnement et analyser la variabilité du fonctionnement du cycle du carbone grâce à la plateforme technologique pour l'environnement en IDF – HYPAC 3 (CEA) ;
- afin de répondre aux enjeux de développement durable, la réalisation d'une plateforme de la filière biomasse à Moigny-sur-École a permis l'acquisition d'un crible qui intègre la valorisation de la biomasse bois issue des forêts de l'Essonne (compost du Gâtinais).

La période du programme opérationnel 2007-2013 vient à échéance, mais les opérations de paiement des subventions se poursuivent jusqu'à la fin d'année 2015.

La programmation 2014-2020 sera placée sous l'autorité de gestion du Conseil régional d'Île-de-France. Le partenariat régional et les services de l'État ont permis une préparation tout au long de l'année 2013 de la future programmation.



L'agriculture

En 2013, le montant versé au titre des aides végétales de la Politique Agricole Commune (PAC) s'est élevé à 25 M€. Ces aides concernent 664 agriculteurs, pour une surface de 84 000 hectares.

La Direction départementale des territoires (DDT) de l'Essonne assure la mise en œuvre de la politique agricole nationale et européenne (PAC) dans le département, ainsi que l'animation et le secrétariat pour le Préfet des commissions départementales d'orientation agricole (CDOA), de consommation des espaces agricoles (CDCEA), et la coordination des contrôles en exploitation.

Les aides à la production agricole

En 2013, 664 agriculteurs ont déposé une demande d'aide en Essonne au titre des aides végétales pour une surface de 84 000 hectares. Le montant des aides versées en 2013 s'élève à 25 M€. Un total de 30 000 € a parallèlement été versé au titre des aides animales.

Les demandes d'aides publiques sont à 83 % télé-déclarées par les agriculteurs. La DDT instruit parallèlement des demandes d'aides sur projet au titre du FAEDER. Ainsi, le Parc Naturel du Gâtinais, engagé dans un programme de développement rural, a bénéficié en 2013 d'un complément de 460 000 € de fonds européens, à utiliser d'ici 2015. Le cofinancement européen devrait ainsi s'élever à 1,4 M€ entre 2007 et 2015.

Par ailleurs, 37 exploitations ont sollicité des aides pour l'achat de matériel réduisant les impacts environnementaux, et obtenu 245 000 € de subventions en 2013. Des aides à l'assurance récolte, aux semences, et un remboursement de taxe sur les produits pétroliers complètent le dispositif.

2013 : un bilan agricole contrasté

En 2013, les récoltes dans les zones de grandes cultures ont été satisfaisantes, malgré quelques situations difficiles.

Plusieurs épisodes météorologiques particuliers ont pénalisé le secteur agricole :

- des orages violents engendrant des dégâts importants et le classement en catastrophe naturelle de 22 communes ;
- une période froide et pluvieuse favorable à l'expansion des charçons ;
- un froid persistant propice au stationnement des pigeons ramiers migrateurs, à l'origine de nombreux dégâts dans les cultures ;
- une relative désaffection de la clientèle chez les horticulteurs (maraîchers, arboriculteurs, pépiniéristes).

L'élevage a été particulièrement touché en 2013 : un des derniers élevages laitiers du département a pris la décision de cesser la livraison de lait, et la présence de PCB (polychlorobiphényle) a été détectée dans un des derniers troupeaux allaitant en Essonne. L'accompagnement de l'exploitant, piloté par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), n'était pas achevé fin 2013.

Aménagements et fonctionnalité de l'espace rural

La perspective de création d'un lotissement biologique sur l'ex base aérienne B217 (Plateau de Brétigny et Plessis-Pâté) a été confortée par la signature du contrat de redynamisation du site de Défense. Ce sont 80 hectares qui pourraient ainsi devenir le premier pôle de production biologique d'Île-de-France.

L'autorisation mi-2013 de la création d'un quai de chargement des céréales sur la Seine à Corbeil-Essonnes ouvre de nouvelles perspectives à l'export pour les céréales essonniennes. Ce site a été identifié dans le Schéma Directeur de la Région Île-de-France comme plateforme logistique d'intérêt régional.

La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) a rendu 30 avis en 2013 sur des projets d'urbanisme (PLU, ScoT...) : son argumentation est souvent reprise tant par les avis de l'État que dans les choix finaux des collectivités locales.



La jeunesse, l'éducation, le sport, la culture

La jeunesse : une politique publique prioritaire de l'État

1 064 BAFA et 15 BAPAAT ont été délivrés.

1 883 jeunes ont été pris en charge en milieu ouvert par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En 2013, 157 jeunes ont été accueillis en service civique dans les 26 structures agréés du département. De plus l'État a financé au travers du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, 42 postes au bénéfice des associations du département.

La réforme des rythmes scolaires constitue un important gisement d'emplois dans le cadre de l'animation périscolaire. À cet égard, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de l'Essonne a procédé en 2013, à la certification de 1 064 brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et 15 brevetés d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT). L'intégralité des candidats à faibles ressources, l'accès au financement du BAFA et du BAFA ont été relayé par les services de l'État : 74 bourses d'un montant de 150 euros ont été attribuées sur critères sociaux.

En 2013, 442 jeunes ont été pris en charge au sein des structures d'insertion sociale et professionnelle de la Protection Judiciaire de la jeunesse en Essonne, qui, en partenariat avec l'Éducation Nationale et le Conseil général, contribue au fonctionnement de 2 classes relais expérimentales avec deux éducatrices mises à disposition.

Dans le cadre de la Prévention de la délinquance et de la récidive, les services de la Protection Judiciaire de la jeunesse participent aux instances communales et inter communales : Contrats Locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD et CISPD), selon une géographie prioritaire d'intervention. Neuf stages de citoyenneté ou de formation civique ont été mis en place : 80 mineurs en ont bénéficié.

Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage scolaire

6 classes-relais en Essonne.

En 2013, 5 plate-formes de suivi et d'appui (P.S.A.D.) ont pris en charge 2 216 jeunes en décrochage scolaire.

Les actions menées en faveur de la persévérance scolaire visent, d'une part, à prévenir le décrochage et, d'autre part, à raccrocher les élèves qui ont quitté le système éducatif avant l'obtention d'un diplôme.

En 2013-2014, dans 22 collèges du département de l'Essonne, des « parcours personnalisés » sont organisés pendant deux à trois semaines pour renforcer la motivation de groupes restreints d'élèves et de restaurer leur confiance en eux-mêmes. Durant ces modules, une équipe de professeurs de l'établissement propose des retours sur les savoirs fondamentaux, des activités culturelles, un accompagnement à la réflexion sur l'orientation, et un suivi par un tuteur. Des voies de formation et des métiers peuvent être découverts lors de stages en lycées professionnels ou en entreprises.

Le dispositif des classes relais permet d'accueillir des élèves en difficulté, durant une période renouvelable de 7 semaines. Ils bénéficient alors de l'accompagnement personnalisé d'un enseignant spécialisé et d'un éducateur.

En outre, en Essonne, deux collèges accueillent pendant une période prolongée des élèves exclus à plusieurs reprises.

En moyenne, les classes relais scolaires accueillent 45 élèves par session.

En lycée professionnel, l'enjeu est de lever les réticences suscitées par une orientation subie et de faire adhérer certains élèves au cursus :

- les établissements leur proposent des entretiens de positionnement,
- une adaptation des parcours pour des remises à niveau,
- un suivi personnalisé.



La jeunesse, l'éducation, le sport, la culture

Pour les élèves de plus de 16 ans, des groupes de prévention du décrochage scolaire ont été mis en place dans chaque lycée, avec le concours de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS).

À la rentrée 2013, des référents décrochage ont été nommés dans chaque établissement.

L'internat du collège «Le Village» à Évry a été créé en partenariat entre le Conseil général de l'Essonne et l'Éducation nationale. Pendant l'année scolaire 2013-2014, il accueille 25 élèves (13 en 6^{ème} ; 12 en 5^{ème}) pour une capacité maximale de 40 élèves, qui sera atteinte progressivement.

Il propose à des collégiens issus surtout des quartiers défavorisés d'Évry ou de Corbeil un cadre éducatif et des conditions propices aux études et à l'épanouissement personnel.

On note que les internes obtiennent des résultats scolaires satisfaisants, voire très satisfaisants.

La scolarisation des élèves handicapés augmente en moyenne de 3% depuis 2010.

En octobre 2013, les effectifs étaient répartis de la manière suivante :

- 3 504 en classe ordinaire ;
- 1 773 élèves accompagnés par un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) ;
- 728 en Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) ;
- 1 550 en établissements spécialisés.

Le sport et les loisirs, dynamique d'intégration et de cohésion

Plus de 2 500 actions dans le domaine du sport ont été financées pour environ 2 millions d'euros.

Quelques actions phares peuvent être soulignées, comme la journée « sport pour tous » organisée le 26 mars 2013 grâce à l'implication d'une quinzaine de comités sportifs départementaux, les formations organisées par le comité départemental « sport adapté » qui visent à intégrer au sein des clubs les personnes en situation de handicap, et l'opération « sport sans violence » du 12 juin 2013.

Les services de l'État garantissent la protection des publics en centres de loisirs et en milieu sportif. Au moyen d'opérations d'habilitation, de contrôle et d'enquête, l'État s'assure de la qualité éducative et à la sécurité physique ou morale des personnes accueillies.

En 2013, dans ce cadre, 74 établissements d'activités physiques et sportives ont été contrôlés dont 28 piscines et 24 centres équestres.

La culture et la mémoire, au cœur du lien social et du vivre ensemble

34 000 € d'aide au développement de la lecture.

En 2013, le dispositif «École, Collège, Apprentis et Lycéen au cinéma» a concerné plus de 28 000 élèves.

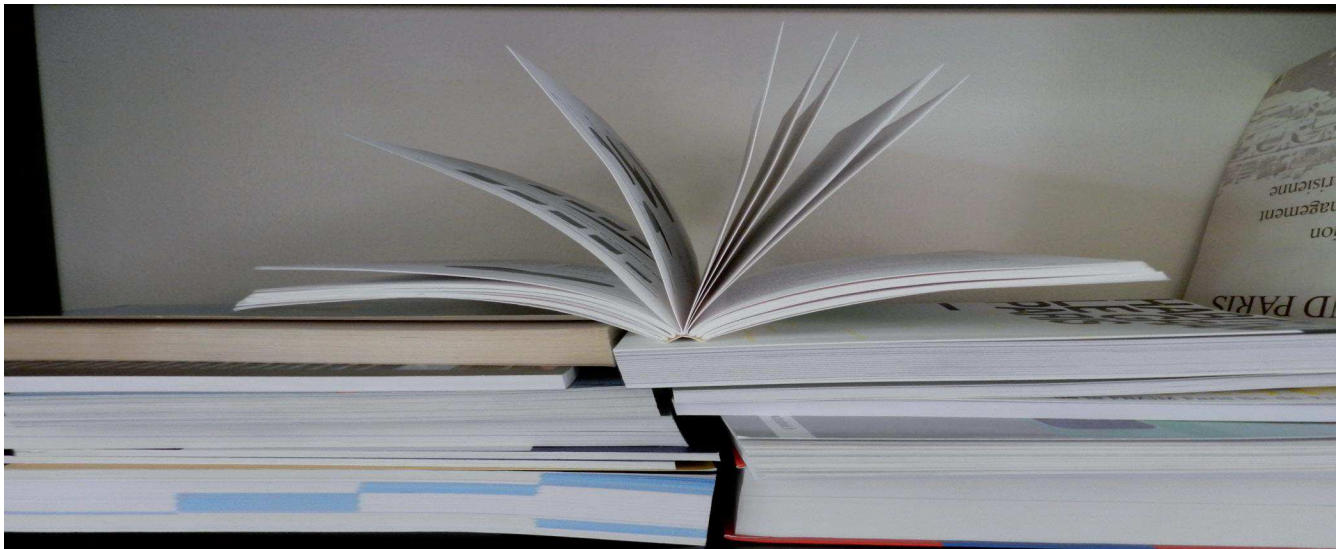
Le Centre culturel des Portes de l'Essonne, le Domaine de Chamarande, l'Art Mobile et le Théâtre aux Mains Nues ont été retenus par les services de l'État pour des résidences d'éducation artistique en milieu scolaire, qui favorisent la mise en œuvre de projets territoriaux associant aussi les familles.

Les services de l'État ont également soutenu des projets artistiques mobilisant prioritairement des personnes en fragilité sociale issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- L'association *Cinéam* a collecté des témoignages d'habitants et des films familiaux. Les habitants ont été associés à la réalisation d'un court métrage retraçant l'histoire des quartiers populaires d'Étampes ;

- En partenariat avec le centre social des Tarterets, *la MJC Fernand Léger* a réalisé une web série avec les jeunes des quartiers des Tarterets, de la Nacelle et de Montconseil ;

- Le projet «Loges» de l'association *Métamorphoses*, mis en œuvre avec le centre social Marie Curie, a favorisé la sensibilisation des habitants de la Grande Borne à Grigny aux œuvres plastiques contemporaines.



La jeunesse, l'éducation, le sport, la culture

Dans le cadre du dispositif interministériel «culture et santé», les services de l'État ont accompagné un projet mené par le *théâtre de Brétigny* et le centre hospitalier sud francilien, à l'attention d'adolescents hospitalisés. Il comportait des ateliers de pratique artistique chorégraphique sur la thématique «du souffle et des énergies», et des rencontres destinées à sensibiliser à la création contemporaine.

Lors de la première campagne de labellisation « Culture et Santé en Île-de-France » pour la période 2013-2015, le label a été attribué en Essonne au Centre médical de Bligny à Briis-sous-Forges et à l'Établissement Public de Santé (EPS) Barthélémy Durand à Étampes.

Dans le cadre du dispositif interministériel «culture et justice», les services de l'État ont accompagné 8 projets d'artistes menés à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Au Centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis, le photographe Klavdij Sluban a initié un partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) auprès de 6 jeunes détenus.

Dans le domaine du théâtre, les services de l'État soutiennent des équipements tels que la Scène Nationale le Théâtre de l'Agora, et des scènes conventionnées telles que le Théâtre de Brétigny – Espace Jules Verne et le Centre Culturel Boris Vian aux Ulis.

Dans le domaine musical, les services de l'État ont poursuivi en 2013 la qualification du partenariat avec les lieux de musiques actuelles, en concertation avec les collectivités territoriales : Paul B à Massy et Le Plan à Ris-Orangis.

Dans le domaine de la danse, les services de l'État ont soutenu de nouvelles résidences d'équipes chorégraphiques : la compagnie *Flavia Tapias* (collectif Essonne Danse) et la compagnie *OS/Gaëlle Bourges* au Château de Morsang-sur-Orge, l'accueil en 2013-2014 de la compagnie *Julien Lestel*, par l'Opéra de Massy, 2 équipes chorégraphiques au Centre d'Art contemporain (CAC) de Brétigny-sur-Orge.

Dans le domaine de la formation, l'État soutient les Conservatoires à rayonnement départemental d'Évry, Orsay et Yerres, ainsi que le Centre de formation des musiciens intervenants (CFMI) de l'Université d'Orsay.

En 2013 ont été commémorées la première réunion du Conseil National de la Résistance (27 mai 1943) et les grandes figures de la Résistance, telles Jean Moulin : une cérémonie s'est déroulée le 27 mai 2013 dans les allées de la préfecture, et, le 21 Juin 2013, M. le Préfet a baptisé la salle de conférences de la préfecture, « salle Jean Moulin », en présence d'élus, du monde combattant et d'élèves des collèges d'Évry.

Dans le cadre de la préparation du centenaire de la première guerre mondiale, l'Office National des Anciens Combattants-Victimes de Guerre (ONAC-VG) anime le comité départemental du centenaire, qui s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2013. Il est chargé de faire remonter auprès de la Mission du Centenaire les nombreux projets émanant d'associations, de collectivités territoriales ou de l'État : expositions, reconstitutions, publications... et d'en assurer la promotion dans le département.

L'ONAC-VG est devenu l'opérateur de référence pour l'animation du réseau local des acteurs de la mémoire, et est régulièrement sollicité pour accompagner des projets, notamment en direction des plus jeunes.



La politique de la ville, une action interministérielle et partenariale pour réduire les inégalités entre quartiers

13 Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

8 705 464 € spécifiquement consacrés à la politique de la ville dont : 4 337 000 € au titre des 19 programmes de réussite éducative, 408 500 € aux contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et 225 750 € aux projets Ville Vie Vacances (VVV).

Dès le début de la concertation sur la réforme de la géographie prioritaire lancée par le Ministre délégué à la ville, à l'été 2012, le département de l'Essonne s'est inscrit dans une démarche dynamique prospective. Les services de l'État ont été mobilisés par le Préfet délégué pour l'égalité des chances afin de définir le contour et le contenu qu'une nouvelle géographie prioritaire pourrait prendre dans l'Essonne.

Sur les territoires ayant fait l'objet d'un avenant expérimental, à savoir Évry-Centre Essonne (avenant expérimental sur les Pyramides), Corbeil-Essonnes (avenant expérimental sur les Tarterêts) et Grigny/Viry-Châtillon (avenant expérimental sur la Grande Borne) un travail plus approfondi visant à imaginer le futur contrat de ville a été engagé.

En juin 2013, afin de préparer la future génération de contrats de ville, le Ministre délégué à la ville a désigné 12 sites préfigureurs, dont celui d'Évry Centre Essonne.

Sur ce territoire, le Préfet délégué pour l'égalité des chances a fédéré l'ensemble des acteurs, à savoir, les services de l'État, les collectivités au niveau départemental, régional et national, ainsi que les grandes entreprises, les partenaires économiques, les établissements d'enseignement supérieur et les principaux acteurs de la Politique de la ville. Ainsi, au cours de l'année 2013, de nombreuses réunions avec les différents acteurs du futur contrat de ville Évry Centre Essonne ont été organisées. Les grandes orientations ont été fixées dès juillet 2013.

La rédaction de fiches actions est en cours de finalisation.

La signature du contrat est prévue pour juillet 2014.

La dynamique partenariale engagée et la méthodologie employée sur le territoire d'Évry Centre Essonne devront être privilégiées dans la construction des futurs autres contrats de ville.

Enfin, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été promulguée le 21 février 2014.

Ce texte, dont les principales orientations sont issues du comité interministériel des villes du 19 février 2013, porte l'ambition d'une plus grande lisibilité et d'une plus grande efficacité de la politique de la ville, grâce à une géographie prioritaire resserrée, concentrant les moyens vers les quartiers les plus en difficulté et garantissant une meilleure articulation entre les volets social, urbain et économique des interventions en direction des quartiers prioritaires.

Les chantiers ouverts sont ambitieux : co-construction avec les habitants des quartiers, resserrement et rationalisation de la géographie prioritaire, territorialisation renforcée des politiques de droit commun, mise en place d'une nouvelle génération de contrats de ville fondés sur une démarche intégrée permettant d'inscrire les quartiers prioritaires dans les dynamiques intercommunales, lancement du nouveau programme national de renouvellement urbain, instauration de nouveaux mécanismes de péréquation financière...

Treize délégués du Préfet sont en action en Essonne pour les principaux quartiers prioritaires du département. De la première « promotion » de délégués, désignée en 2009, 8 sont encore en poste, ce qui traduit une stabilité du dispositif en Essonne.

Ils disposent au plan matériel d'un bureau partagé en préfecture et sous-préfectures, et de moyens bureautique et de communication : téléphone portable et clé 3 G.

Le dispositif a fait ses preuves : les délégués ont réussi à se faire reconnaître comme interlocuteurs utiles tant auprès des élus que des agents de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que des structures associatives.



Le logement et l'habitat

- 3 521 logements sociaux financés en 2013 contre 2 612 en 2012, soit une augmentation de 35 %.
- 1 334 relogements ont été procédés en 2013 au titre des mal-logés sur le contingent de l'État (+6 %).
- 20 M€ de subvention accordés aux bailleurs sociaux en complément des aides indirectes (TVA à taux réduit, exonération de TFPB, prêts bonifiés).
- 1 063 logements privés ont bénéficié des aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.
- 103 logements ont bénéficié d'aides à la réhabilitation thermique au titre du programme « Habiter Mieux ».
- L'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) a financé en 2013 la démolition de 489 logements et la construction de 843 logements.

Le développement de l'offre de logements sociaux

Suite au Plan d'investissement pour le logement annoncé par le Président de la République le 21 mars 2013, la mobilisation des acteurs locaux (bailleurs sociaux, entreprises, collectivités, services de l'État) a permis d'atteindre des résultats de production de logements sociaux très élevés pour l'année 2013.

Un recentrage a été opéré vers les logements les plus sociaux (PLAI/PLUS). En Essonne, 92 logements ont été proposés dans ce cadre.

L'État a également poursuivi son action en faveur de l'accession sociale à la propriété, en finançant des opérations en Prêt Social Location Accession (PSLA) : 3 opérations totalisant 42 logements ont bénéficié d'un agrément dans ce cadre. En 2013, la loi « Duflot » renforce les obligations de production des communes déficitaires en logement social. 2013 a vu le renforcement des obligations de production des communes déficitaires en logement social avec la publication de la loi « Duflot » du 18 janvier 2013. On constate d'ailleurs un réel effort des communes soumises à obligation : 3 572 logements ont été financés sur 3 ans (programme triennal 2011-2013) sur ces communes alors que l'objectif global s'élevait à 1 761 logements. Les communes déficitaires atteindront, pour la grande majorité, les objectifs de production concernant l'article 55 de la loi SRU. Le nombre de communes dites carencées (celles n'ayant pas rempli leurs objectifs triennaux de production de logements sociaux et faisant donc l'objet d'un arrêté préfectoral constatant cette carence) continue donc de décroître, passant ainsi de 13 en 2011 - début de la période triennale - à 6 fin 2013, au terme de la période triennale.

L'hébergement, le DALO (Droit Au Logement Opposable) et l'ACD (Accord Collectif Départemental)

De nouvelles places d'hébergement d'urgence ont été créées en Essonne en 2013 : 145 places supplémentaires de centre d'hébergement d'urgence (CHU), et 38 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA).

La coordination entre les deux services intégrés d'accueil et d'orientation (urgence et insertion) a également été soutenue par l'État pour favoriser la fluidité au sein de l'hébergement et de l'hébergement vers le logement.

L'État s'est mobilisé, avec l'ensemble de ses partenaires, pour améliorer le traitement des dossiers DALO et ACD : les délais de traitement ont été considérablement réduits.

À ce jour, concernant les dossiers DALO, les recours déposés sont traités dans des délais inférieurs aux délais réglementaires qui seront en vigueur au 1^{er} janvier 2015 à savoir :

- 3 mois pour traiter les recours logement,
- 3 semaines pour les recours hébergement.

Pour les familles déclarées prioritaires, et devant être relogées en urgence (PU), les actions d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) ont permis de diagnostiquer 344 situations, et d'aboutir ainsi à un taux de relogement de ces anciens PU de 43 % : 773 familles PU DALO ont été relogées en 2013.

Quant au relogement au titre de l'Accord Collectif Départemental (ACD), sur un objectif de 900 relogements annuels, 773 relogements ont été réalisés.

L'amélioration du parc privé

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a engagé 1,8 M€ de crédits en faveur de l'habitat privé essonnien en 2013. Ces aides concernent 4 priorités : l'autonomie de la personne, la lutte contre les copropriétés dégradées, l'habitat indigne, et la précarité énergétique.



Le logement et l'habitat

Les copropriétés en grande difficulté sont nombreuses en Essonne (environ 27 000 logements).

La Direction Départementale des Territoires a mis en place dès 2009 un observatoire destiné à attirer l'attention des élus sur ces copropriétés, afin que la grande majorité des crédits engagés leur soit affectée. En 2013, cela a représenté seulement 0,2 M€ en raison de dispositifs en cours de redéfinition.

En matière de lutte contre l'habitat indigne (LHI), les services de l'État se sont employés à mieux coordonner leurs actions au sein du pôle départemental LHI, en particulier sur le sujet des marchands de sommeil.

La rénovation urbaine

Le programme de rénovation urbaine concerne 24 quartiers en Essonne.

18 d'entre eux font l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), pour un montant total de travaux de 1,86 Md€ dont 576 M€ (soit 31 %) sont apportés par l'ANRU. L'année 2013 a été marquée par des évolutions significatives de certains projets. Ainsi, celui de la Grande Borne à Grigny a fait l'objet d'un avenant à la convention, aboutissant à un projet cohérent s'inscrivant dans les délais contraints de l'ANRU.

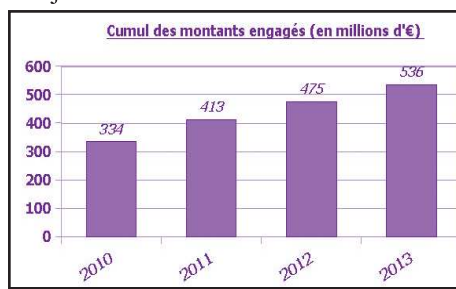
Par ailleurs, le quartier des Pyramides à Evry a pu bénéficier d'un financement complémentaire afin d'initier le traitement du secteur des Miroirs, qui marque l'entrée du quartier.

2013 a également permis de conduire les réflexions nécessaires à l'élaboration d'un nouveau plan de sauvegarde sur la copropriété de Grigny 2, qui fait le bilan de plusieurs années d'intervention sur la copropriété et prend en compte les nouvelles opportunités offertes par la loi ALUR.

Sur le plan financier, l'ANRU a engagé en 2013 près de 62 M€ de subventions en Essonne.

311 M€ ont été versés aux différents maîtres d'ouvrage sur cette même période.

Environ la moitié des opérations sont aujourd'hui réalisées.



La mobilisation du foncier public en faveur du logement

Les services de l'État se sont attachés, en 2013, à répondre aux importants besoins de construction de logements en s'appuyant notamment sur certaines dispositions de la loi « Duflot » du 18 janvier 2013. Cette loi permet en effet de céder les terrains de l'État ou de ses établissements publics de transport (RFF, SNCF, RATP) les plus appropriés pour la construction de logements.

La première liste régionale des terrains appartenant à l'État a été arrêtée le 23 octobre 2013 : 3 terrains ont été identifiés en Essonne, à Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge et Marcoussis.

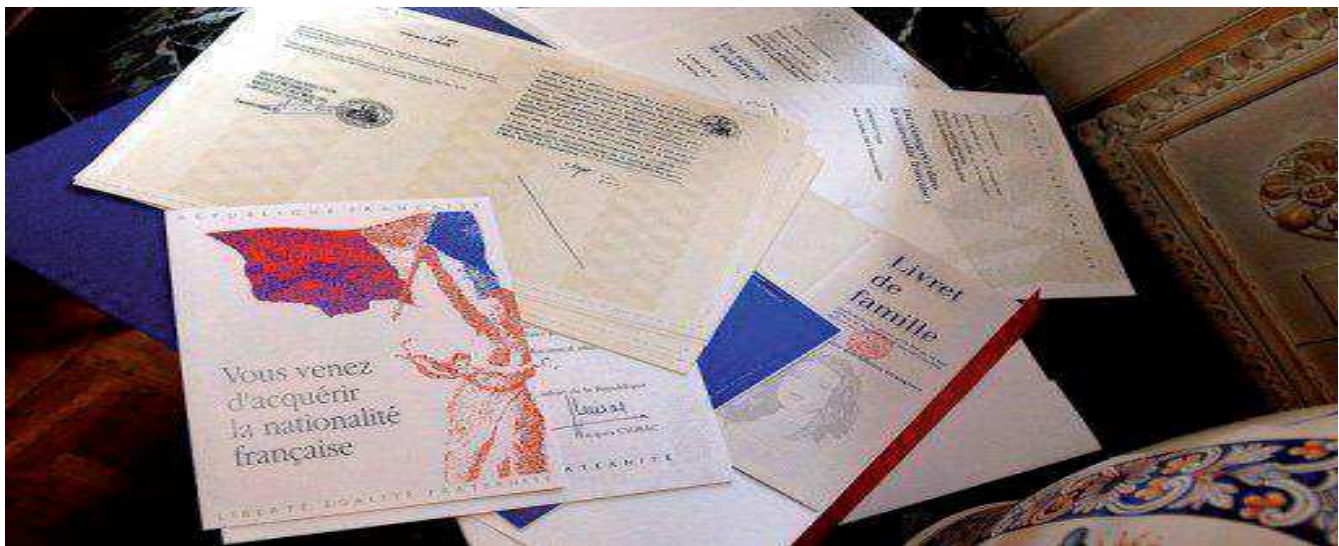
L'étude menée en 2013 par la Direction Départementale des Territoires en partenariat avec la Ville de Brétigny-sur-Orge, la communauté d'agglomération du Val d'Orge, Réseau Ferré de France et la SNCF sur le devenir des emprises ferroviaires situées à l'Ouest de la gare de Brétigny-sur-Orge (au contact de l'éco-quartier Clause-Bois Badeau) a permis de valider un diagnostic et un scénario d'aménagement partagés.

L'accueil des gens du voyage

2013 a été marquée par l'aboutissement de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Le nouveau schéma résulte de plusieurs années de travail partenarial en particulier au sein de la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage.

Cette commission, qui réunit les représentants de l'État et du Conseil général, les représentant de l'Union des Maires de l'Essonne, ainsi que les représentants des associations œuvrant sur les thématiques des gens du voyage a émis le 20 juin 2013 un avis positif à une très large majorité sur le projet de schéma qui a finalement été approuvé par l'assemblée départementale le 23 septembre 2013.



L'immigration et l'intégration

- 335 600 usagers ont été accueillis sur les 3 sites d'Évry, Palaiseau et Etampes, dont 203 000 étrangers en 2013 (301 300 usagers dont 186 000 étrangers en 2012).
- 39 128 titres de séjour ont été délivrés.
- 324 personnes ont obtenu le statut de réfugié en 2013.
- 962 éloignements effectifs ont été réalisés.
- 2 636 titres de naturalisation ont été délivrés.

Le séjour des étrangers

À Évry, le bureau du séjour des étrangers s'est attaché à améliorer encore les conditions d'accueil des usagers par différents dispositifs :

- augmentation de l'offre de rendez-vous ;
- remise du titre de séjour par l'envoi d'un SMS fixant une plage horaire précise pour le retrait du titre ;
- création d'une file d'attente spécifique dédiée aux demandeurs d'asile le matin devant les grilles ;
- réaménagement de 3 guichets d'accueil afin d'en améliorer le confort et la confidentialité.

La poursuite de la mise en œuvre de la circulaire du 28/11/2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour a nécessité la mise en place d'un dispositif d'accueil spécifique par l'ouverture de 3 guichets dédiés et s'est traduite par une réorganisation interne.

L'éloignement du territoire

L'année 2013 a été marquée par le déploiement de la procédure de retenue administrative créée par la loi du 31 décembre 2012, et la poursuite de la sécurisation des procédures, en lien étroit avec les services de police et de gendarmerie.

2013 a également été marquée par une meilleure représentation de l'Etat devant les juridictions judiciaires et administratives grâce à l'intervention d'un cabinet d'avocats dans certaines procédures contentieuses.

Les éloignements coercitifs sont en augmentation de 6,5% en 2013 (841 pour 791 en 2012).

Les éloignements effectifs se répartissent en trois catégories : 70 % concernent des personnes sorties de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, 18 % après interpellation sur la voie publique, 12 % de retours volontaires, aidés ou non par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Le pôle contentieux

La fin de l'année 2013 a été marquée par la mise en place de l'application Télé-recours qui permet de dématérialiser les échanges entre la préfecture et les juridictions administratives.

1 670 requêtes ont été enregistrées, dont près de 400 procédures d'urgence.

Les décisions préfectorales ont été annulées dans 25% des dossiers, ce qui représente une amélioration par rapport à 2012, où les décisions du préfet étaient annulées dans 28 % des cas.

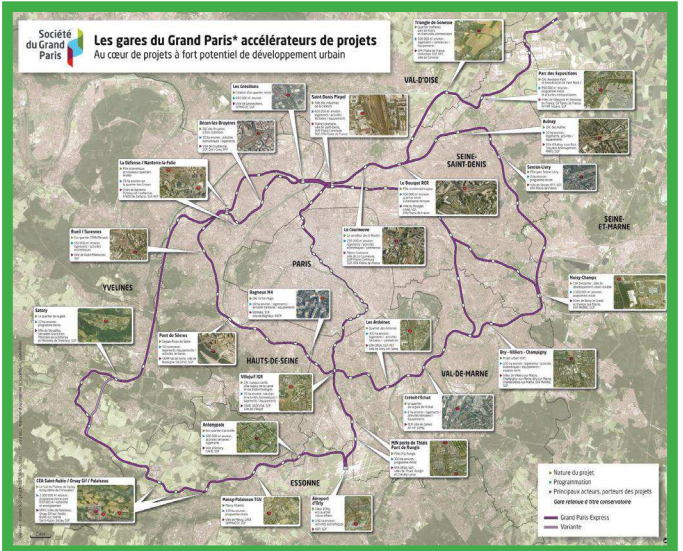
L'acquisition de la nationalité française

En 2013, le bureau a poursuivi son effort d'amélioration de l'accueil par la création d'un pré-accueil et d'une réduction des délais de traitement des dossiers.

Près de 2 000 décisions d'acquisition de la nationalité française par décret ont été émises. 61% de ces décisions ont été favorables à la naturalisation du postulant. 656 déclarations d'acquisition de la nationalité française par le mariage ont été instruites.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Intégration, priorité a été donnée à la formation des personnes accompagnant les personnes immigrées dans leur parcours d'intégration, grâce à une cinquantaine d'ateliers sociaux linguistiques.

Une attention particulière est portée aux actions favorisant l'intégration citoyenne, sociale et professionnelle des femmes immigrées, afin de faciliter leurs parcours d'intégration.



Les projets structurants

En 2013, 9 déclarations d'utilité publique (DUP) ont été prises en 2013, dont le tram-train Massy-Évry, la phase 2 du tramway T7, l'aménagement des ZAC Val Vert Croix Blanche (Fleury-Mérogis, Plessis-Pâté), des Bourguignons (Egly), des jardins de Saint Père (Méréville), et l'aménagement du quartier de Guillerville à Linas.

Le Réseau Grand Paris Express et les autres projets de transport

Le schéma du réseau de transport Grand Paris Express prévoit la réalisation de trois lignes principales de transport en commun. L'objectif de ce nouveau réseau de transport rapide est de relier entre eux les différents territoires de projets du Grand Paris (Saclay, Descartes, Orly...).

Deux lignes du réseau Grand Paris Express concernent directement l'Essonne :

- la ligne bleue, prolongement de la ligne 14 de Saint Denis Pleyel jusqu'à Orly ;
- la ligne verte, qui assurera la desserte des pôles scientifiques et technologiques du plateau de Saclay ainsi que des grandes zones d'habitat et d'emplois des Yvelines et de l'Essonne.

Six nouvelles gares seront construites sur le territoire de l'Essonne, dont une, positionnée au niveau des aéroports de l'Aéroport d'Orly, permettra une correspondance rapide entre les deux lignes.

Le « Nouveau Grand Paris » du 6 mars 2013 englobe le projet Grand Paris Express et d'autres projets de transports inscrits au Plan de Mobilisation Régional pour les Transports.

Parmi eux, le tram-train Massy-Évry, le tramway T7 dont la 1^{ère} phase (Villejuif – Athis Mons) a été mise en service en 2013, ou encore l'achèvement du site propre pour les bus entre Massy et l'École Polytechnique.

Les Contrats de Développement Territorial (CDT)

Créé par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, le CDT est un outil de mise en œuvre du projet de métropole par une contractualisation avec les collectivités autour de projets urbains à long terme (15 ans). Les territoires éligibles sont identifiés comme territoires à enjeux et/ou accueillant une ou plusieurs gares du futur réseau du Grand Paris Express.

En Essonne, l'élaboration des trois CDT engagés se sont poursuivis en 2013, à des rythmes différents :

Sur le « plateau Sud de Saclay », le CDT a été validé par le Préfet de région, le Président du Conseil général, le Président de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et les Maires des sept communes concernées le 2 septembre 2013, et doit être soumis à enquête publique au printemps 2014 ;

Sur le secteur de Sénart, la définition du CDT s'est appuyée sur l'opération d'intérêt national conduite par l'Établissement Public d'Aménagement Sénart et les deux syndicats d'agglomération nouvelle. Suite à l'enquête publique menée en juillet 2013, le CDT a été signé le 19 décembre par l'Etat, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart et 9 communes de l'Essonne et de Seine et Marne et ratifié par le Préfet de région le 20 décembre 2013 ;

Sur le périmètre du CDT du Grand Orly qui comporte 14 communes dont 5 situées dans l'Essonne, la rédaction des deux premiers titres du document a été réalisée et validée par la signature d'un accord cadre le 6 Novembre 2013. Le travail de rédaction s'est poursuivi en fin d'année avec l'élaboration de fiches actions, la validation de l'étude sur les déplacements et le lancement d'une démarche spécifique sur la logistique.



Les projets structurants

Le contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Brétigny-sur-Orge

Ce contrat a été signé le 15 mars 2012 par les différents partenaires du projet : État, Conseil général, intercommunalités, communes, Chambre de Commerce et d'Industrie, Agence pour l'Économie en Essonne. L'espace libéré par les militaires représente un potentiel remarquable. Sur les 750 ha de l'ex base aérienne 217, 540 ha seront consacrés aux activités civiles, dont 310 ha cédés aux communautés d'agglomération et de communes (290 ha pour la CAVO (communauté d'agglomération du Val d'Orge), 20 pour la CCVE (communauté de communes du Val d'Essonne) et 230 ha exploités par l'INRA

En 2013, les trois équipes internationales d'urbanisme retenues ont livré les premières intentions d'aménagement qui permettront aux élus de développer un projet d'envergure. Les réflexions économiques ont mis l'accent sur un développement axé sur la recherche et l'innovation, en synergie avec les deux organismes existants déjà sur le site : l'institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) et l'institut national de recherche agronomique (INRA).

Le 12 décembre 2013, un comité de site, sous la présidence du Préfet, a fait le point sur l'avancement du contrat. La

cession des terrains aux collectivités devrait intervenir au cours de l'année 2014 après qu'aura été pris le décret autorisant la cession à l'Euro symbolique.

Le projet de grand stade de la fédération française de rugby

Le 29 juin 2012, la Fédération Française de Rugby (FFR) retenait le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis pour implanter son futur grand stade de 82 000 places. Les 163 hectares du site sont destinés au stade de rugby mais également à un pôle dédié aux sports (remise en forme, commerces...) porté par la Communauté d'Agglomération d'Évry Centre Essonne.

Le 25 juin 2013, une promesse de vente a été signée au bénéfice de l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIP). Le projet fait l'objet d'un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public entre novembre 2013 et début 2014.

Les services de l'État sont fortement mobilisés pour suivre les nombreuses procédures générées par cet ambitieux projet.

Le site de Villesauvage

En 2013, les démarches de concertation pour la cession de ce site militaire se sont poursuivies dans le but de trouver une solution qui satisfasse l'ensemble des partenaires.

Un accord a été trouvé pour un retour à l'agriculture des deux tiers du site, et un aménagement à future vocation économique pour le tiers restant.

Cet accord a été suivi par la décision du Ministre de la Défense d'autoriser le déclassement du site et sa remise au service France Domaine aux fins de cession.

L'extension de l'écocité de Vert-le-Grand

L'écocité de Vert-le-Grand et Écharçon réunit sur un même site des installations de traitement et de valorisation des déchets de l'Essonne. Un projet d'extension et d'augmentation de la capacité de traitement de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à 330 000 tonnes par an a été engagé.

Ce projet d'intérêt général s'inscrit dans le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) d'Île-de-France.

La procédure de Déclaration de Projet portant sur l'extension de l'ISDND sur la commune de Vert-le-Grand initiée par le Préfet a permis à l'État de se prononcer sur l'intérêt général de cette opération d'aménagement, et de mettre en compatibilité le document d'urbanisme de la commune de Vert-le-Grand.

L'arrêté préfectoral de Déclaration de Projet a été signé le 23 juillet 2013, rendant ainsi possible l'extension de l'ISDND, dont les travaux devraient débuter courant 2014.



L'environnement et l'urbanisme

Urbanisme et planification

Le schéma directeur de la région Île de France (SDRIF), élaboré par le Préfet de région en concertation avec les Préfets de départements d'Île-de-France, est entré en vigueur le 29 décembre 2013. Il structure fortement le développement de la région, en particulier via la protection des espaces naturels, la localisation des zones d'extension, et en limitant la consommation d'espace pour les secteurs ruraux.

Lors de son élaboration, le Préfet de l'Essonne a veillé à la prise en compte des enjeux du département.

Un projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) a été approuvé en 2013 (communauté de communes « entre Juine et Renarde ») et deux autres SCoT ont été mis en révision (communauté de communes « Val d'Essonne » et « Plateau Briard »). Le périmètre du SCoT de la communauté de communes de l'Arpajonnais a été publié en fin d'année. Une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été créée à Tigery, au sein de l'Opération d'Intérêt National de Sénart (ZAC du Plessis-Saucourt). En 2013, 85 procédures d'évolution des documents de planification (PLU, POS) ont été approuvées. Les services de l'État ont instruit, en 2013, 5 532 autorisations d'urbanisme.

La gestion et la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau

L'année 2013 a été plutôt favorable sur le plan hydrologique et a permis de poursuivre la recharge des nappes phréatiques. Cependant, un été sec a entraîné des restrictions temporaires sur le bassin de l'Orge.

Les services de l'État ont suivi les travaux de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette.

Ils se sont impliqués dans la mise en œuvre du SAGE de la Nappe de Beauce (adopté en juin) et dans la rédaction du SAGE de la Bièvre.

Par ailleurs, l'État accompagne les principaux syndicats de rivière dans les études sur le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau.

Les espaces boisés et forestiers, la chasse

Outre les instructions de demandes de défrichage et de coupes d'arbres en Espace Boisé Classé, et les contrôles de Plans Simples de Gestion de forêt privée, l'État a mis l'accent sur la mobilisation de la ressource forestière : incitation à la rédaction de Plans Simples de Gestion et à leur mise en application, application du régime forestier aux forêts des collectivités (60 ha en 2013), incitation à l'utilisation du bois.

La maîtrise des populations de sangliers s'est poursuivie en 2013, avec notamment 11 actions opérées par les lieutenants de louveterie. Des avancées notables sont à signaler dans la maîtrise du sanglier en massif de Sénart, les efforts se poursuivent également en vallée de l'Essonne.

Les milieux naturels, la biodiversité, et la protection du paysage

En 2013, L'État a accompagné les services du Conseil général dans leur reprise de la gestion de la Réserve Naturelle Géologique de l'Essonne.

Cette année a également été celle de la mise en œuvre du dispositif des évaluations des incidences Natura 2000, avec l'organisation de formations relatives à l'urbanisme et aux manifestations sportives.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique a été adopté à l'automne 2013, et doit désormais être pris en compte dans les décisions de l'État et des collectivités, en particulier en matière d'urbanisme.

Un colloque sur le thème de la biodiversité, organisé en avril 2013, a permis de présenter aux élus essonnais des exemples d'aménagements et d'actions concrètes en faveur de la biodiversité. L'implication des services de l'État en matière de protection du paysage s'est également traduite par l'instruction des dossiers liés à l'affichage publicitaire.



L'environnement et l'urbanisme

La promotion du développement et de l'aménagement durable

En 2013, les services de l'État ont particulièrement suivi les deux collectivités engagées dans la démarche d'obtention du label écoquartier (les Docks de Ris à Ris-Orangis et Clause-Bois Badeau à Brétigny-sur-Orge).

En novembre 2013, les services de l'État ont organisé un séminaire adressé aux collectivités afin de présenter et promouvoir les dernières évolutions du label.

Enfin, la troisième session d'« Essonne Aménagement Exemplaire », organisée avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Essonne, a connu un vif succès, avec 60 projets candidats et 22 lauréats distingués lors du forum du 4 Juin 2013.

Le bâtiment durable

Les priorités de l'engagement national pour l'environnement ont pu être portées en 2013 auprès de différents acteurs à diverses occasions :

- le 19 septembre 2013 à l'occasion du 9^{ème} forum Ensemble 91 (regroupant l'État, l'Union des Maires de l'Essonne, le conseil général, les entreprises de travaux publics), lors des réunions d'information auprès de collectivités territoriales et de professionnels ;
- le 17 juin 2013, lors d'un colloque à destination des professionnels du bâtiment et des collectivités pour présenter et débattre des financements possibles lors de travaux de rénovation énergétique.



Dès le lancement par le Premier ministre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), le 19 septembre 2013, la DDT s'est associée au Conseil général au sein d'une plateforme de la rénovation énergétique regroupant les acteurs du bâtiment, pour porter et décliner localement ce plan.

Agenda 21 et Plans Climat-Énergie Territoriaux

L'État a poursuivi son accompagnement des collectivités dans leurs démarches d'élaboration des agendas 21 locaux et des plans climat énergie territoriaux (PCET).

Dans le cadre du Réseau Climat Essonnien (réseau intégrant le Conseil général, l'État, l'ADEME et l'ARENE), plusieurs actions à l'attention des collectivités ont été menées en 2013 : séances de travail sur l'adaptation au changement climatique et les techniques de mobilisation des acteurs, sur les outils d'aide à l'élaboration des PCET, les énergies, la consommation et l'urbanisme durables, etc...

L'évaluation environnementale

Les services de l'État ont consacré les moyens nécessaires au déploiement de la réforme de la procédure de l'évaluation environnementale.

Ainsi, au cours de l'année 2013, 28 dossiers relatifs à des plans, programmes et projets, et 21 dossiers de PLU ont été soumis à examen de l'autorité environnementale.

Une séance d'information spécifique sur ce thème a été organisée le 24 juin 2013 pour les communes, les aménageurs et les bureaux d'études.

L'éolien

Le 14 janvier 2013, le Sous-préfet d'Étampes s'est vu confier le pilotage du pôle éolien de l'État dans l'Essonne. Il est accompagné au plan technique par la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie) d'Île-de-France, et par la Direction départementale des Territoires de l'Essonne. Ce pôle départemental s'est réuni 3 fois en 2013.

La DRIEE suit en particulier le dossier du secteur militaire VOLTAC, secteur sanctuarisé pour pérenniser une zone de vol au sud ouest de l'Île-de-France.

La géothermie

L'Essonne compte 5 installations de géothermie (sur 35 en Île-de-France), sur une nappe située entre 1 500 et 2 000 m de profondeur, et qui contient des eaux d'une température comprise entre 50 et 80°C.

Elles alimentent toutes des réseaux de chaleur urbains utilisés pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage de bâtiments (équipements, tertiaire, habitat collectif dont une part importante de logement social).

En septembre 2013, le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et technologiques (CODERST) a examiné la demande du SIPPAREC pour créer un nouveau projet sur la commune de Grigny.

L'arrêté d'autorisation a été signé le 18 novembre 2013.

En 2013, les sites d'exploitation d'Épinay-sous-Sénart et de Ris-Orangis ont fait l'objet d'une inspection qui n'a pas mis en évidence de problème particulier.



Préserver et valoriser le patrimoine

3 189 799 €, c'est le montant du budget consacré par l'État à la culture en Essonne en 2013 dont : Plus de 590 000 € de financements de travaux au titre des Monuments historiques ; Plus de 2 400 000 € pour la construction et l'aménagement des bibliothèques de lecture publique ; 5 000 € au titre du soutien aux Archives.

L'urbanisme et le paysage

En juin 2013, l'UT DRAC (Unité Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles), a transféré ses locaux de la ferme du Bois Briard à la préfecture de l'Essonne.

Ce service exerce ses missions dans les domaines de la protection des sites et des paysages, du patrimoine bâti, de la promotion d'une architecture de qualité dans les espaces protégés, la prise en compte du patrimoine, des paysages, et de l'architecture dans les documents d'urbanisme.

En 2013, il a étudié 24 «porter à connaissance» et formulé un avis sur 15 plans locaux d'urbanisme (PLU).

Il a participé, en coordination avec le Pôle Urbanisme Durable de la Direction Départementale des Territoires (DDT) à l'analyse de l'évolution de l'urbanisme des centres anciens de Dourdan et Bruy.

Il a participé, lors d'ateliers d'architecture, avec les architectes et paysagistes conseils de l'État, à l'étude de projets collectifs au sein de périmètres anciens

ou de paysages remarquables (centres de Linas et Montlhéry, périmètre de protection de Longjumeau, extension de l'abbaye de Louye aux Granges-le-Roi...).

Il a étudié 19 dossiers de projets de travaux en site classé et les a rapportés lors des 4 commissions départementales nature, paysages et sites (CDNPS) de l'année.

Par ailleurs, le STAP s'est associé avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) pour mener une réflexion sur les continuités écologiques des cours d'eau.

Il a également participé à l'atelier éolien du département et au groupe de travail sur la RN20.

Les monuments historiques, l'archéologie, les musées

En 2013, deux monuments essoniens ont été inscrits à l'inventaire des monuments historiques : L'aqueduc alimentant le domaine de Méréville et l'ancien château d'Yerres.

L'État a également permis, en maîtrise d'œuvre ou en maîtrise d'ouvrage État, des travaux tels que le confortement de l'église Saint-Pierre de Brétigny-sur-Orge, la restauration de la charpente et de la nef de l'église Saint-Etienne de Chilly-Mazarin, la sécurisation d'une partie du Château de Dourdan, la sécurisation des maçonneries et la clôture du site de la Tour de Montlhéry...

En 2013, 24 diagnostics et 3 fouilles archéologiques ont été menés en Essonne, dont :

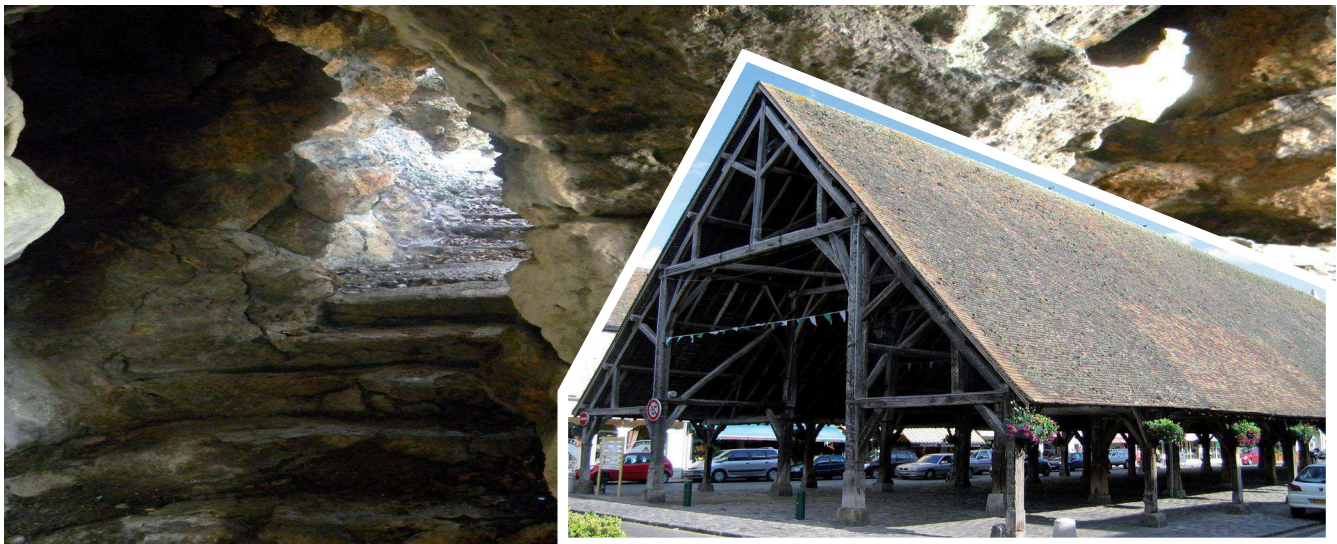
- sur le plateau de Saclay, au sein de l'enceinte de l'École polytechnique, une fouille a mis au jour un établissement rural gaulois et antique, ainsi que de ses vestiges d'un château primitif ;
- dans le secteur de Wissous : Une fouille à l'intérieur de l'emprise de l'aéroport d'Orly a permis l'étude d'un établissement rural gaulois et d'une portion de village du début du Moyen Âge ;
- Près de la Francilienne, des diagnostics ont mis en évidence un important habitat médiéval. Ce secteur est également celui du projet du Grand stade de rugby, lequel sera précédé d'un diagnostic archéologique.

La campagne de fouille annuelle programmée a eu lieu à Étiolles / Les Courdray.

Au Sud Ouest du département, plusieurs recherches sont en cours :

- dans le secteur de Dourdan, où la connaissance du château a fait d'importants progrès suite à un diagnostic réalisé dans la cour. Un diagnostic d'archéologie du bâti a également eu lieu sur le site de l'abbaye médiévale de Notre-Dame d'Ouÿe située à Les Granges-le-Roi ;
- à Saint-Chéron, où se poursuivent les interventions archéologiques sur l'agglomération antique.

10 nouvelles zones de présomption de prescription archéologique ont été créées en 2013.



Préserver et valoriser le patrimoine

Au Musée de la Photographie à Bièvres, une politique d'expositions hors les murs a été menée, avec les œuvres majeures de la collection (clichés du photographe Jules Itier), ainsi que la reprise du parcours muséographique du musée. La commande par le Conseil général d'une étude de définition et de faisabilité d'un nouveau projet, débutée à la fin de l'année 2013, sera rendue avant l'été 2014.

Une étude ayant pour objectif la valorisation touristique du site du Château de Dourdan (château et musée) a été commandée par la municipalité, et accompagnée par un comité scientifique de pilotage dans lequel divers services de l'État sont associés.

Les archives et le patrimoine mobilier

Au titre du patrimoine mobilier, l'État a subventionné en 2013 les restaurations des statues Saint-Georges et Saint-Joseph et l'enfant Jésus de l'église Notre-Dame de l'Assomption, à Marolles-en-Hurepoix.

Le contrôle des éliminations d'archives publiques a porté sur 12 309 ml (mètres linéaires). 691 nouveaux ml ont été intégrés aux fonds des archives en 2013.

En 2013, le montant des restaurations des archives s'est élevé à 142 158 €. Les dépenses de désinfection et reliure se sont montées à 31 524 €.

Une baisse de fréquentation des salles de lectures et d'exploitation directe des fonds d'archives a pu être observée : 1 612 séances de travail en 2013 (soit -15%), 8 388 articles communiqués (contre 9 690 en 2012).

En 2013, les demandes de recherches administratives ont augmenté : 1 602 (contre 1 363 en 2012).

Cette hausse confirme les services d'archives départementaux dans leur rôle d'outil citoyen au service de l'accès au droit et de la transparence administrative.

En 2013, les Archives Départementales ont enregistré les chiffres de fréquentation suivants :

- Expositions : 7 049 visiteurs (manifestations nationales comprises) ;
- Conférences et animations : 703 personnes ;
- Visites : 462 visiteurs (Journées du Patrimoine comprises) ;
- Activités pédagogiques : 1 074 enfants pendant le temps scolaire, 107 personnes pour le cycle de cours annuels (public adulte).

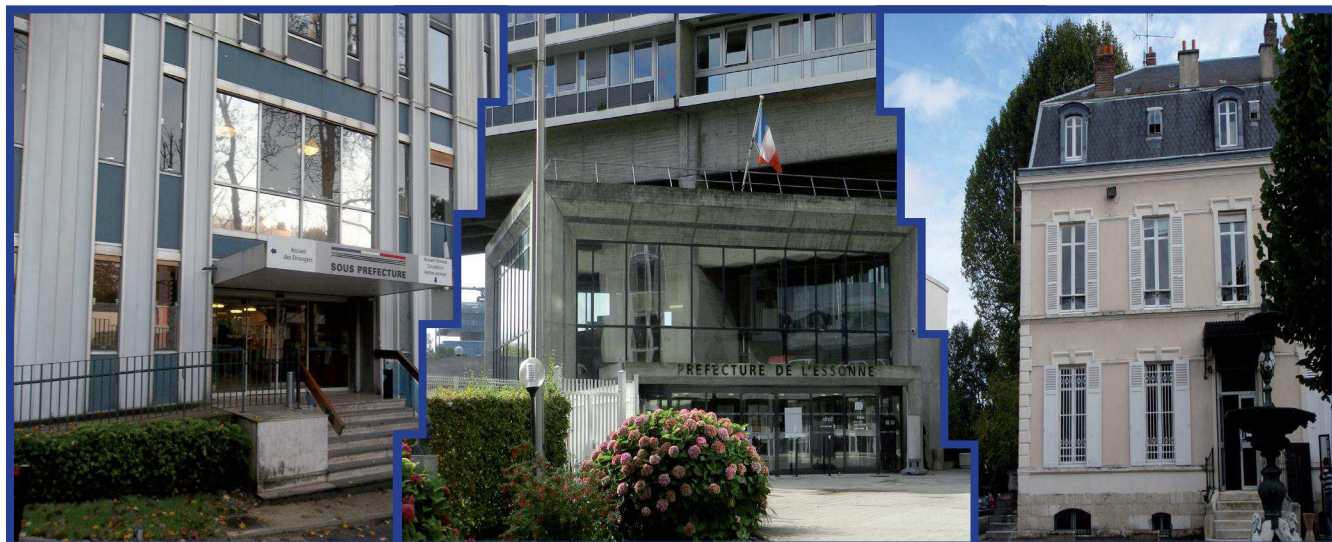
Fréquentation internet des Archives Départementales en 2013 :

- 144 956 connexions (moyenne mensuelle : 12 079)
 - 16 115 479 images consultées : (moyenne mensuelle : 1 342 956)
- Cette tendance atteste l'intérêt de poursuivre la politique de numérisation et de mise en ligne des fonds.

En matière de conservation des antiquités et objets d'art, l'année 2013 a été consacrée :

- au récolement du patrimoine mobilier, dans les édifices culturels ou collections spécifiques, afin d'évaluer le patrimoine local, et de proposer certains objets pour une protection au titre des monuments historiques ;
- à la protection juridique du patrimoine mobilier, avec l'organisation de la commission départementale des objets mobiliers (CDOM) -qui se tiendra en début 2014. Elle présentera 25 objets ou ensembles mobiliers susceptibles d'être protégés au titre des monuments historiques ;
- à la prise d'arrêtés de protection à la suite de la CDOM 2012, concernant près de 1 300 objets ;
- une intensification de la valorisation, axée sur de nombreuses animations et activités.

En novembre 2013, un espace numérique dédié au centenaire de la première guerre mondiale (www.commemoration1914-1918.essonne.fr) a été ouvert (2 519 visites du 10 novembre au 31 décembre), en amont d'une journée d'étude consacrée à la guerre de 14-18 (le 16 novembre), et en prélude au lancement local de la Grande Collecte des fonds d'archives privés concernant cette thématique.



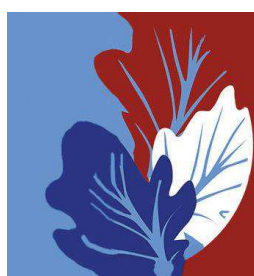
La labellisation QUALIPREF 2

Le 27 juin 2013, la Préfecture d'Évry et les sous-préfectures d'Étampes et de Palaiseau ont chacune été officiellement labellisées Qualipref2, par l'instance décisionnaire et indépendante d'AFNOR Certification.

Qualipref2 est un référentiel contenant des engagements de services qu'une préfecture ou sous-préfecture prend vis-à-vis de ses usagers.

La démarche Qualipref2 consiste à améliorer la qualité des services rendus aux usagers, ainsi qu'aux professionnels et aux élus. Les engagements, cités dans le référentiel, se déclinent en plusieurs modules : un premier module obligatoire « accueil général », concernant l'ensemble des services de la (sous-) préfecture, et sept modules optionnels, faisant un focus particulier sur une mission bien définie de la (sous-) préfecture (module délivrance des titres, délivrance des titres de séjours étrangers, relations avec les collectivités territoriales, polices administratives, pilotage interministériel, communication d'urgence en cas d'événement majeur, polices exercées par la préfecture de police).

Les engagements sont spécifiquement définis pour chacun des modules. Ainsi pour le module obligatoire « accueil général », par exemple, il s'agit d'informer au mieux les usagers (par voie d'affichages et/ou sur le site internet) sur les conditions d'accès et d'accueil dans les services, systématiquement et à chaque changement (mise à jour de l'information inférieure à 3 jours) : les horaires d'ouvertures des différents services, les délais d'attente dans les services, les délais de traitement des demandes de titres, la mise à disposition de formulaires pour diverses procédures, des informations sur les démarches à distance. Également, les usagers doivent être renseignés avec efficacité et courtoisie (réalisation une fois par an d'une enquête de satisfaction auprès des usagers) : toute demande de l'utilisateur doit faire l'objet d'une réponse en termes clairs, simples, compréhensibles, aux guichets par des agents spécifiquement formés (planification des formations Qualipref), facilement identifiables (port de badge), par courrier et/ou courriel, dans un délai prescrit par le référentiel, par téléphone, avec l'obligation de répondre en moins de 5 sonneries (objectif à plus de 90%) et un contrôle du taux d'appels perdus (inférieur à 10%).



Pour les autres modules, dits « optionnels », le référentiel assigne des objectifs de résultats pour certains engagements, comme : un délai de 10 jours pour la délivrance d'une carte d'identité, un délai de 45 minutes pour le traitement des demandes de permis de conduire en guichet, un délai de traitement des premières demandes de titre de séjour en 90 jours ou encore un délai d'informations des élus en cas de crise en 60 mn. Chacun de ces objectifs permet de contrôler le respect ou non de l'engagement. Le référentiel prévoit également, pour ces engagements, la mise en place de seuils d'alertes, fixés localement par les (sous-) préfectures concernées. Ces seuils permettent, en cas de dérive, la mise en place d'actions correctives afin de prévenir le non respect de l'objectif assigné à l'engagement.

La particularité essonnoise, dans cette démarche Qualipref2, réside dans le fait qu'elle est indépendante à chacun des trois sites, tout en étant menée conjointement.

Les engagements labellisés Qualipref2 et pris par la Préfecture de l'Essonne se répartissent en un module obligatoire, commun à tous les sites, à savoir le module « accueil général », et en trois autres modules, optionnels et propres à chacun des sites, à savoir le module « Délivrance de titres » pour les trois sites, et le module « Délivrance de titres étrangers » et « Communication d'urgence en cas d'événements majeurs » pour la Préfecture d'Évry.



PRÉFECTURE LABELLISÉE QUALIPREF 2

La labellisation QUALIPREF 2

Les labellisations Qualipref2 ont une durée de validité de 3 ans, soit jusqu'à juin 2016. Durant cette période triennale, des audits annuels de suivi seront réalisés par AFNOR Certification.

Cette démarche et ces labellisations, marquent l'aboutissement d'un travail sur trois ans, qui a consisté à sécuriser nos process et à améliorer notre performance.

À titre d'exemple, les habitants de l'Essonne ont pu obtenir un passeport en 8 jours en moyenne sur 2013, contre plus de 20 jours en moyenne en 2011. Il leur a été possible d'obtenir un certificat d'immatriculation en moyenne en 35 minutes à nos guichets, contre plus d'une heure en moyenne en 2011.

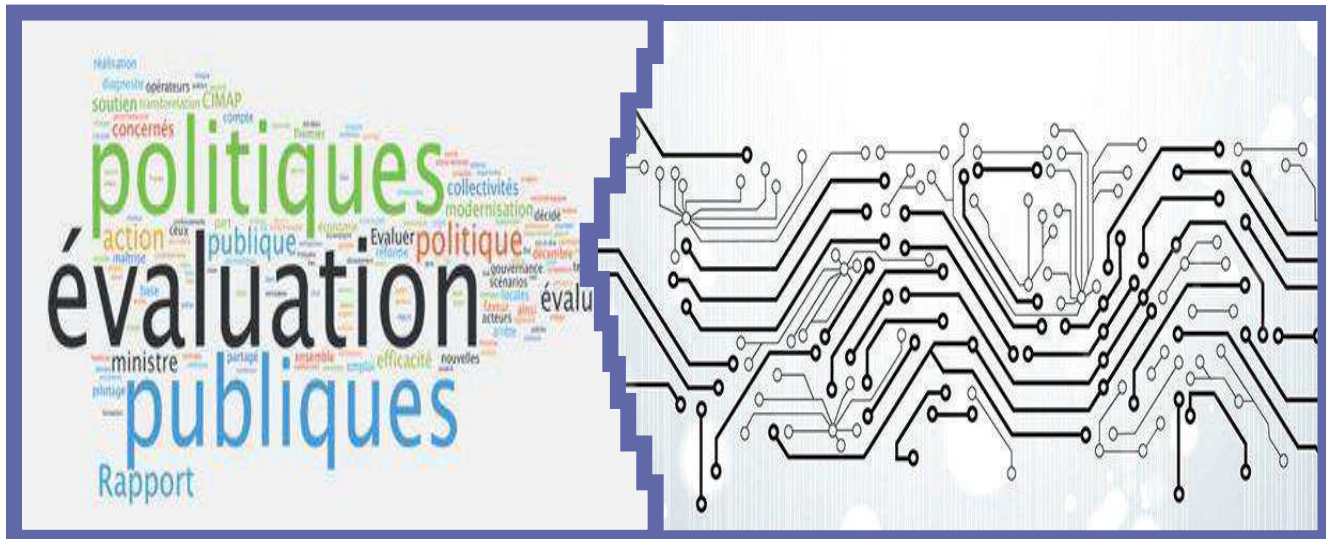
Le Préfet de l'Essonne a souhaité célébrer cette double performance (obtention du label Qualipref2, sur chacun des trois sites) au cours d'une cérémonie spécifique sur Évry (le 2 octobre), sur Palaiseau (le 7 novembre) et sur Étampes (le 9 décembre) (nos photos). Étaient conviés les agents de chacun des sites, les organisations syndicales, la presse locale, le Délégué régional d'AFNOR Certification et des élus locaux pour les sous-préfectures de Palaiseau et d'Étampes.

Ces moments conviviaux ont été l'occasion de mesurer et de valoriser l'investissement et le travail accompli par tous durant une année pour mettre en adéquation nos pratiques avec les exigences du référentiel Qualipref2 (nécessitant plus de 50 réunions).

Ces efforts ont d'ailleurs été salués par le Délégué régional d'AFNOR Certification lors de chacun de ses discours qui ont précédé la remise de l'attestation officielle de labellisation, affichée à l'entrée de la préfecture et des sous-préfectures.

Chaque cérémonie a également été marquée par la diffusion d'un court-métrage réalisé par le Ministère de l'intérieur et dans lequel apparaissent des agents et des usagers de la préfecture d'Évry. Il peut être regardé à partir du site internet du Ministère de l'intérieur et sur la plate-forme Dailymotion.





La modernisation de l'action de l'État

La modernisation de l'action publique (MAP) consiste à placer le citoyen et l'utilisateur au cœur de l'action publique, en recherchant l'amélioration permanente du service rendu.

En 2013, diverses actions ont contribué à moderniser l'action de l'État en Essonne.

La dématérialisation progressive de certaines démarches et l'information des usagers s'est concrétisée avec :

- la mise en place d'IDE, le nouveau site internet de la préfecture <http://www.essonne.gouv.fr/> ;
- la mise à jour de la signalétique et la modernisation de l'affichage informatif des usagers ;
- la création de la plate-forme collaborative d'Étampes ;
- une web-série sur le thème des la prévention des risques «Essonne 18-112» à suivre en ligne : <http://www.youtube.com/user/91comSDIS> ;
- la création du compte Twitter de la préfecture ;
- Dans le cadre de QUALIPREF 2, la création des Comités Locaux d'Usagers ;
- Les campagnes d'information en direction des élus et des usagers mises en place par les services sous forme de plaquettes, d'affiches, de réunions, d'expositions, et de manifestations publiques telles que les rencontres de la sécurité.

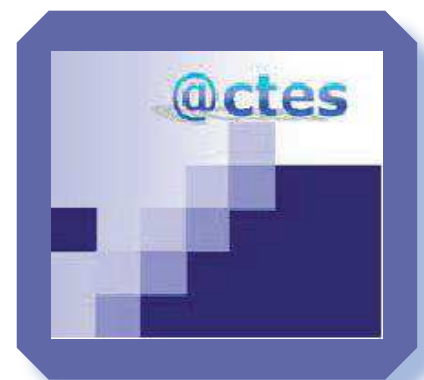
Parallèlement, des outils ont été déployés ou ont été renforcés en interne pour raccourcir les délais de traitement des dossiers et faciliter la transmission des informations entre services :

- ENVOL, l'outil de transmission des fichiers volumineux ;
- Télérecours, la téléprocédure du contentieux administratif ;
- ACTES, l'application d'Aide au Contrôle de légalité dématérialisé ;
- FAETON, la nouvelle application de traitement du permis européen ;

Enfin, des travaux de modernisation de certains locaux ont été réalisés, qui ont permis, ou permettront à terme, un meilleur accueil physique du public, dans le respect des obligations réglementaires d'accessibilité des bâtiments publics au personnes à mobilité réduite :

- réfection des ascenseurs de la cité administrative d'Évry ;
- redéfinition des espaces d'accueil de la préfecture ;
- installation d'ascenseurs à la préfecture d'Étampes.

Plus généralement, les services de l'État ont su, dans l'exercice de leurs missions, prendre en compte et s'approprier les nouveaux outils de communication (téléphone portable, internet, extranet, intranet, dématérialisation, messagerie) pour mieux collaborer entre eux et mieux communiquer en direction du public.





L'accompagnement des collectivités territoriales

Les services de l'État travaillent en relation étroite et quotidienne avec l'ensemble des collectivités du département que ce soit au titre du contrôle, du conseil ou pour suivre leurs projets. La fonction de conseil prend de plus en plus d'ampleur : les collectivités sollicitent les services de l'État en amont de la rédaction des actes et des prises de décisions.

En 2013, 80 625 actes ont été reçus au titre du contrôle de légalité, auxquels s'ajoutent 3540 actes au titre du contrôle budgétaire, soit une hausse d'environ 8 % par rapport à 2012.

Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à transmettre leurs actes pour contrôle de légalité par voie électronique via l'application ACTES continue d'augmenter. Au 31 décembre 2013, 124 collectivités transmettaient une partie de leurs actes et environ 30 % des actes arrivent par voie dématérialisée.

Le conseil apporté par la préfecture et les sous-préfectures en amont et en aval des décisions prises par les collectivités, sous forme de contacts téléphoniques, de courriers électroniques, de circulaires ou de lettres à visée pédagogique prend de plus en plus d'importance (environ 1/3 du temps de travail).

De nombreuses réunions se sont également tenues au cours de l'année, telles que, par exemple, la réunion d'arrondissement organisée en sous-préfecture d'Étampes en juin 2013, où tous les maires et présidents d'EPCI et syndicats mixtes étaient conviés (photo), avec pour ordre du jour :

- les emplois d'avenir ;
- les constructions illégales ;
- la dématérialisation des échanges liés aux contrôles de légalité et budgétaire ;
- la participation citoyenne ;
- le soutien aux créateurs d'entreprise.

L'accompagnement des collectivités territoriales consiste également à effectuer, sur demande, une analyse poussée de la situation financière des collectivités sollicitant l'aide financière de l'État, telles que le fonds de soutien aux départements en difficultés, ou le fonds de soutien institué pour les communes affectées financièrement suite au redéploiement territorial des armées.

Les dotations

En 2013, L'État a versé aux collectivités locales de l'Essonne :

- 16 490 067 € au titre des aides à l'investissement, DGF (16 083 224 € en 2012) ;
- 615 915 379 € au titre des aides au fonctionnement (613 766 742 € en 2012) ;
- 94 048 020 € de fonds de compensation de la TVA (92 897 896 € en 2012) ;
- 31 016 437 euros pour les compensations financières (33 331 482 € en 2012) ;
- 8 657 050 de compensations liées aux transferts de compétences (8 405 598 € en 2012).

Les mécanismes de péréquation ont conduit à verser 140 774 316 € (137 568 226 € en 2012) et prélever 75 602 112 € (70 296 748 € en 2012).

Soit un total général de versements de **906 901 270 €**.



25 janvier :
40^{ème} anniversaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 91)



21 juin 2013 :
à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de l'arrestation de Jean Moulin, dévoilement de la plaque commémorative apposée à l'entrée de la salle de conférence de la préfecture d'Évry



6 septembre :
inauguration du poste des polices municipale et nationale de Ris-Orangis en présence de Manuel Valls, ministre de l'Intérieur



21 mai :
emplois d'avenir : les grands content s'engagent. Des jeunes en emploi d'avenir et des recruteurs ont partagé leur expérience

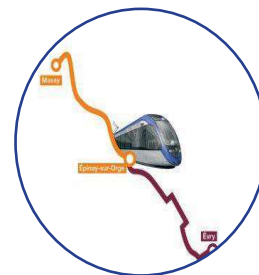


12 juillet :
coordination des services de l'État lors de l'accident ferroviaire de Brétigny-sur-Orge

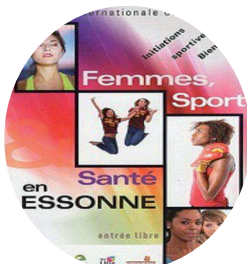
Les 20 temps forts



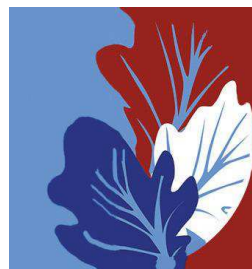
23 mai :
création du compte Twitter de la préfecture de l'Essonne, pour une actualité en direct



22 août :
signature de la déclaration d'utilité publique du projet de tram-train Massy-Evry



8 mars :
action «femmes, sport, santé en Essonne» à l'occasion de la journée internationale de la femme



27 juin :
labellisation QUALIPREF 2 de la préfecture d'Évry et des sous-préfectures de Palaiseau et d'Étampes



19 septembre :
inauguration du guichet externalisé du bureau des étrangers de la sous-préfecture de Palaiseau sur le site du campus de Saclay



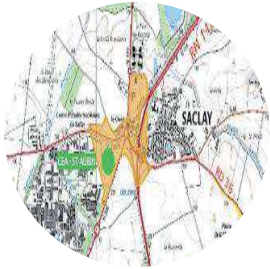
15 octobre :
signature du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage



28 novembre :
réunion d'ouverture du débat public de présentation du grand stade de rugby de Ris-Orangis



12 décembre :
lancement du «permis Internet», destiné à sensibiliser les élèves de CM2 aux dangers du WEB



7 octobre :
création de la ZAD (Zone d'Aménagement Différé) de Saclay



16 novembre 2013 :
mise en service du tramway T7 entre Villejuif et Athis-Mons



de 2013



15 novembre 2013 :
signature de l'avenant lourd ANRU Grande Borne



11 décembre :
lancement de Télérecours, l'application de dématérialisation des procédures contentieuses



10 octobre :
inauguration du Centre de Recherche et Développement d'EDF et visite du campus du plateau de Saclay, en présence de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre



25 novembre :
mise en place du dispositif «femmes en très grand danger»



18 décembre :
comité interministériel pour la modernisation de l'action publique



Les services de l'État dans l'Essonne



Services de l'Etat

Politiques publiques

Actualités

Publications

Démarches administratives

Vous êtes

<http://www.essonne.gouv.fr>



@PREFECTURE91